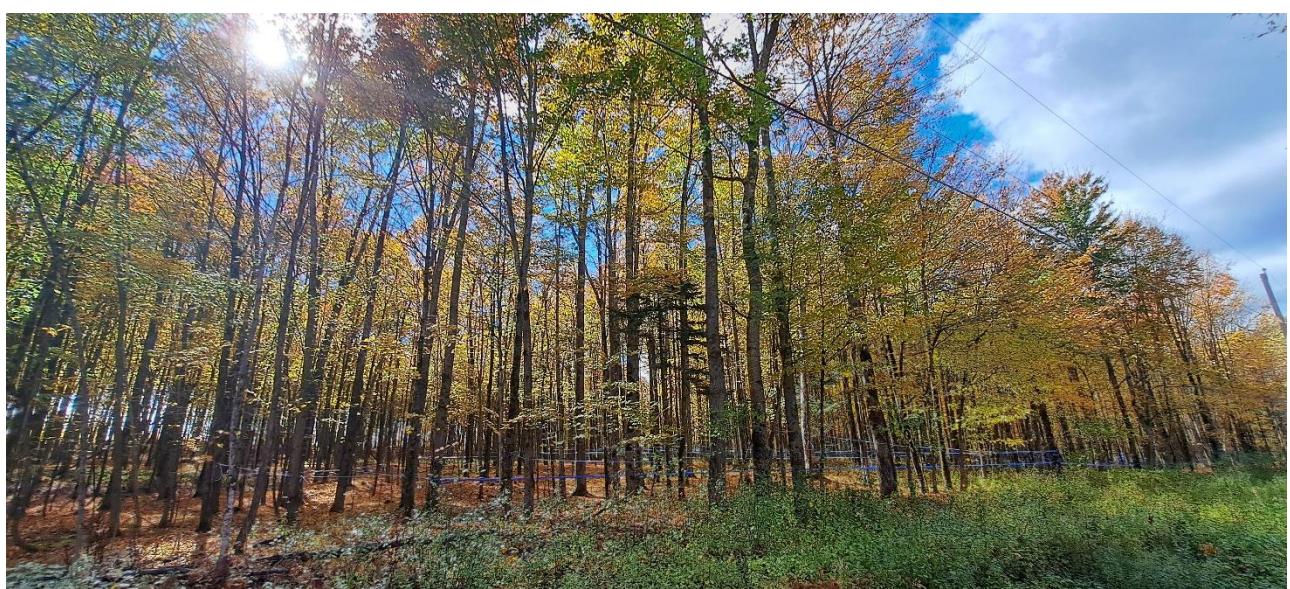


# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Rapport annuel  
2024-2025





# TABLE DES MATIÈRES

<b>Message du Président</b>	6
<b>Rapport d'activités 2024-2025</b>	10
Procès-verbal de la vingt-huitième assemblée générale annuelle	10
Administration et fonctionnement	14
Origine	14
Territoire	14
Mandat	14
Partenaires	14
Collaborateurs	15
Assemblée des membres	16
Conseil d'administration	16
Comités de l'Agence	17
Activités particulières de la direction générale	17
Ressources consenties par les partenaires	18
Permanence de l'Agence	18
Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement	19
Enveloppes	19
Statistiques	20
Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement	22
Évaluation de la performance des conseillers forestiers	23
Critères	23
Résultats	24
Autres constats et réflexions	25
Réclamations (vérification régulière)	25
Support auprès de conseillers	25
Industrie forestière	27
Contributions de l'industrie	27
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	28
Suivi et mise en œuvre du PPMV	28
Possibilité forestière	30
Formation et transfert de connaissances	32
Projets particuliers	33
Certification	34
Mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois	34
Perturbations naturelles	34
Activités de représentation du Président	35
<b>Contexte et prévisions d'actions 2025-2026</b>	36

# TABLE DES MATIÈRES

## Annexes

Annexe 1	Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2025	37
Annexe 2	Conseillers forestiers accrédités 2024-2025	38
Annexe 3	Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2024-2025	39
Annexe 4	Travaux réalisés en 2024-2025 dans le Programme régulier	40
Annexe 5	Travaux réalisés en 2024-2025 dans l'enveloppe Subvention 2021	45
Annexe 6	Travaux réalisés en 2024-2025 dans l'enveloppe PEV-2030	47
Annexe 7	Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2024-2025	48
Annexe 8	Rapport de l'auditeur indépendant	49
Annexe 9	Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice	67
	Carte du territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	68

## Crédits photo :

Guyôm Cheval, ing. f.  
Journal Le Haut-Saint-François  
Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.  
Normand Bérubé

# TABLE DES MATIÈRES

## Abréviations :

AFSQ : Association forestière du Sud du Québec  
AFC des Appalaches : Aménagement forestier coopératif des Appalaches  
AMFE : Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie  
APBB : Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
BMMB : Bureau de mise en marché des bois du MRNF  
CERFO : Centre d'enseignement et de recherche en foresterie  
CLD : Centre local de développement  
COGESAF : Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François  
CRE Estrie : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie  
CRIFA : Centre de formation professionnelle de Coaticook  
DRF : Direction de la recherche forestière du MRNF  
EEE : Espèce exotique envahissante  
FFQ : Fondation de la Faune du Québec  
FPFQ : Fédération des producteurs forestiers du Québec  
GF Cantons : Groupement forestier des Cantons inc.  
GF Chaudière : Groupement forestier Chaudière inc.  
GFA Beauce-Sud : Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.  
GFC St-François : Groupement forestier coopératif St-François  
GFQ : Groupements Forestiers Québec  
ha : hectare  
m<sup>3</sup> s : mètre cube solide  
MCI : Memphrémagog Conservation  
MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts  
MRC : Municipalité régionale de comté  
NCE : Nature Cantons-de-l'Est  
OBV : Organisme de bassin versant  
OGC : Organisme de gestion en commun  
OIFQ : Ordre des ingénieurs forestiers du Québec  
PADF : Programme d'aménagement durable des forêts  
PAFB : Plan d'aménagement forestier bonifié  
PDZA : Plan de développement de la zone agricole  
PPMV : Plan de protection et de mise en valeur  
PAMVFP : Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées  
PRMH : Plan régional des milieux humides et hydriques  
RMAAQ : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec  
SIGGA : Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences  
SPFSQ : Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec  
TME : Table des MRC de l'Estrie  
VO : Vérification opérationnelle

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



*Les forêts apprennent à vivre avec soi-même*

Hélène Dorion, **Mes forêts**  
(2021)

### FORÊTS PRIVÉES DE L'ESTRIE : NOUVELLES RÉALITÉS

**Récolte 2024.** – Selon le relevé de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), version 2024, l'Estrie – territoire de l'AMFE (ex-région 05 / sept MRC) – par le biais des partenaires sur le terrain, a mis en marché 763 300 m<sup>3</sup>s, un volume en déçà de la moyenne historique 2016-2023 de 837 500 m<sup>3</sup>s; un sommet de 893 700 m<sup>3</sup>s fut atteint en 2020 aux derniers temps de la Mobilisation estrienne concertée des bois (2015-2019). Rappelons ici qu'il s'agit surtout de bois provenant de la petite forêt privée, environ 600 000 ha d'un total de 735 481 ha incluant les grandes forêts privées (800 ha et plus d'un seul tenant). L'Estrie affiche donc une troisième place à ce palmarès après le Bas-Saint-Laurent (1 404 000 m<sup>3</sup>s) et Chaudière (841 600 m<sup>3</sup>s).

Mais prenant en compte les volumes estimés de la grande forêt privée – précisément inconnus pour des raisons de confidentialité – auxquels s'ajoutent quelques 200 000 m<sup>3</sup>s de bois de chauffage et un faible volume de bois d'œuvre à usage domestique, les forêts privées estriennes (88 % du couvert forestier) auraient fourni un volume total atteignant, voire dépassant, les 1 100 000 m<sup>3</sup>s. À noter que certains grands propriétaires forestiers approvisionnent partiellement leur usine à même leurs boisés.

Cependant, considérons que cet indicateur de récolte n'est pas la seule marque de performance d'une agence, chacune agissant, en matière d'aménagement, selon les attributs bien spécifiques des forêts privées de son territoire. Les m<sup>3</sup>s de livraison à l'industrie sont certes une mesure valide d'accomplissement... administratif des agences, mais elles ne sont que quelques « codes d'activités » parmi les 99 « pratiques sylvicoles » inscrites au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et autres programmes similaires à des fins d'aménagement, de productivité et de pérennisation du couvert forestier privé. Et, en cela, chaque agence agit selon les particularités et cultures forestières de sa région et selon les motivations bien affichées des propriétaires et producteurs. Il est à noter, d'autre part, que

l'Agence ne finance pas toutes les parcelles de boisés où des travaux commerciaux sont effectués.

**Budget 2024-2025.** – Bien qu'au départ rigoureusement réparti selon le partage historique entre les conseillers forestiers, l'ajout inattendu de 3 357 000 \$ au budget annuel de l'AMFE annoncé le 25 juin 2024 par la ministre des Forêts portait l'enveloppe annuelle, toutes sources confondues (budget de base, subvention 2021, apport du 25 juin et contribution de l'industrie) à quelque 7 500 000 \$. Cet ajout a exigé de la part de la direction générale un « délicat rééquilibrage » considérant l'historique de l'Agence relativ à la répartition budgétaire parmi les conseillers accrédités.

Un réaménagement budgétaire à la hâte en cours d'exercice a donc été établi, selon le contexte particulier de la « décision 19 » (Rendez-vous de la forêt privée de 2011). Un autre défi à cette répartition : éviter tout surplus substantiel. Le 16 juillet 2024, le CA convenait du partage proposé par la direction générale. Toutefois, soucieux sur la répartition établie il y a une dizaine d'années (81-82 %), les groupements forestiers actifs sur le territoire de l'AMFE se sont faits insstants sur le retour de la « norme historique » au prochain budget (2025-2026). Poliment, disons-le, ils ont fait part qu'ils souhaitaient, selon l'ampleur des prochains budgets annuels, recevoir « compensation » pour le manque à gagner au budget 2024-2025. Cette demande sera considérée en temps utile.

**Possibilité forestière 2025-2035 : quelques données.** – Considérant les volumes de récolte mentionnés ci-haut, l'Estrie est-elle en déficit de bois (pâtes et sciage) provenant de la forêt privée? Non! Le 23 janvier 2025, la FPFQ, représentée par Patrick Cartier, ing.f., déposait et présentait au CA de l'AMFE l'évaluation décennale 2024 de la possibilité forestière de l'Estrie<sup>1</sup>, données forestières particulièrement pertinentes à la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) version 2026. En gros, la forêt privée de l'Estrie, excluant les grandes forêts privées, passée sous la « loupe » du génie forestier, présente un volume total de « bois debout » de 85 177 665 m<sup>3</sup>s (bois marchand) et une possibilité de 1 416 601 m<sup>3</sup>s à laquelle s'ajoute un volume dit « conjoncturel » de 429 597 m<sup>3</sup>s par année; total : 1 846 198 m<sup>3</sup>s. Et 77 % de cet

<sup>1</sup> AMFE, DÉTERMINATION DE LA POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE FORESTIÈRE, cinquième inventaire forestier, nov. 2024, WSP et Fédération des producteurs forestiers du Québec, 43 pages.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

« inventaire » est composé d'arbres de 50 ans et plus<sup>2</sup>.

À noter ici que le nerprun bourdaine, un arbuste exotique envahissant largement répandu dans la vallée de la rivière Saint-François, présente potentiellement une contrainte significative à la croissance et à la diversité du couvert forestier de cette zone. Bien qu'aucune solution permanente de ralentissement ou d'éradication de cet envahisseur ligneux ne soit considérée à court terme, l'AMFE en a documenté la dynamique de croissance et certaines méthodes manuelles ou mécaniques d'éradication. Des recherches ou des études avancées de niveau universitaire, auxquelles collabore l'Agence, sont en cours et pourraient, à terme, amener des solutions à son expansion territoriale. Cette « problématique sylvicole » de premier plan sera évidemment explicitée dans le prochain PPMV.

L'avenir forestier de l'Estrie, dans la mesure d'une concertation éclairée et éclairante des tenants (propriétaires, gestionnaires, décideurs politiques) de cette ressource naturelle éminente, oserons-nous dire, et collectivement « identitaire » aux plans des paysages, de la biodiversité, des milieux hydriques et humides, des conditions climatiques et de la santé publique, devrait potentiellement être classé aux premiers rangs de notre devenir social, économique et environnemental.

**Vérification opérationnelle (VO).** – La VO est une fonction obligée des Agences. Au Rendez-vous de la forêt privée de 2011, ses modes d'évaluation de l'apport des conseillers forestiers à la mise en œuvre du PAMVFP ont été examinés afin d'ajuster, en 2015-2016 dans le cas de l'AMFE, le normatif de cette procédure de vérification sur le terrain aux *Critères de performance des agents livreurs* (2014) du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP). Donc, un renforcement des normes d'évaluation des conseillers accrédités en regard de leur « performance » sur le terrain.

À ce jour, « les indicateurs de performance selon les normes de VO » affichent que les conseillers rattachés à l'AMFE sont à leur affaire! Pour la période VO s'étalant de novembre 2023 à octobre 2024, 7,21 % des interventions sur le terrain (101) sur un total d'environ 1 400 ont passé au filtre de la VO pour une performance globale – tous types de vérification confondus – de 96,5 % et une médiane de 97,8 %. À ce résultat affirmatif de la compétence, des conseillers inscrits à l'AMFE s'ajoutent 127 demandes spécifiques, dont 62 ont nécessité une visite-terrain. Nous en concluons donc une relation de confiance bien établie entre l'AMFE et les conseillers-terrain (ingénieurs et

<sup>2</sup> Principalement du sapin et du peuplier matures, arbres à la longévité limitée.

techniciens forestiers) emblématique d'une foresterie bien adaptée aux conditions présentes de l'aménagement forestier en forêt privée estrienne.

**Entente spécifique... forêt.** – Le 17 avril 2025, la Table des MRC de l'Estrie (TME) annonçait la mise en œuvre de cinq « *Ententes sectorielles de développement entre la région et le gouvernement du Québec : 4,6 M\$ pour concrétiser la vision régionale de l'Estrie* ». Fort bien!

Rappel : Le 1<sup>er</sup> décembre 2024, la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* était promulguée et en mars 2025, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rendait publique sa *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires / Agir en complémentarité*<sup>3</sup>. Voilà qui est rassurant, dix ans plus tard après l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), que la « filière municipale régionale » représentée par la TME s'impose, avec l'appui gouvernemental, en une structure de valorisation et de concertation en regard du devenir des atouts sociaux, économiques, environnementaux, culturels et communautaires estriens.

Spécifiquement (page 5), « (...) la *Stratégie propose une mise en cohérence entre, d'une part, les attentes des élus municipaux et des acteurs socioéconomiques, qui sont des intervenants incontournables en matière d'OV (Occupation et vitalité des territoires), et d'autre part, l'ensemble des politiques, des stratégies, et des interventions établies qui prônent un plus grand dynamisme des territoires du Québec. De plus, elle établit des priorités nationales et régionales déterminantes pour l'avenir de nos territoires.* »

Et la présidente de la TME d'ajouter : « *Cette annonce confirme que l'Estrie sait où elle va — et surtout, qu'elle a les moyens de ses ambitions. Les MRC sont les mieux placées pour coordonner les efforts de développement sur leur territoire. (...) Cette mobilisation régionale permet de générer un impact encore plus grand, en alignant les forces locales avec l'intervention gouvernementale. Le soutien du gouvernement témoigne d'une volonté claire d'appuyer cette dynamique et de reconnaître la capacité des milieux à définir leurs priorités et à y répondre ensemble* ».

Donc, à court terme, c'est-à-dire très bientôt, il y aura amorce des travaux concertés de **l'Entente sectorielle de développement - Forêt, Environnement et Changements climatiques**;

<sup>3</sup> *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires / Agir en complémentarité*, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025, 95 pages.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

budget prévu : 831 243 \$; échéance : le 31 décembre 2027.

Dans cette entente, nous, l'AMFE et partenaires, retenons surtout l'orientation « forêt » évidemment indissociable de l'environnement et des changements climatiques. Qui dit « forêt » dit aussi « foresterie », la science et les techniques du génie forestier reliées à l'aménagement forestier, conditions premières de la productivité et de la pérennité, voire de la biodiversité, des forêts privées estriennes. Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE Estrie), maître d'œuvre de cette entente sectorielle, sera bien avisé, de concert avec les tenants de l'écologie forestière et les « experts » en changements climatiques, de bien saisir l'importance stratégique autant économique, paysagère et environnementale du couvert forestier estrien. L'AMFE, ses membres corporatifs et ses partenaires-terrain sont donc fortement liés aux conditions et enjeux menant aux objectifs à court et long termes d'une foresterie en équilibre avec les attributs naturels de l'Estrie, celle d'avant et d'après 2021.

Rappel : Qui dit forêt et foresterie, dit aussi ruralité, entente spécifique, ou pas!

**Projet de loi n°97.** – Le 23 avril 2025, la ministre des Forêts annonçait le Projet de loi n°97 **Loi visant principalement à moderniser le régime forestier**. Ce projet de loi est entre autres basé sur une consultation élargie de l'ensemble du monde forestier québécois en février, mars et avril 2024 dans 12 régions au caractère forestier bien en vue. Il ne s'agit pas ici d'en rajouter à l'abondant commentariat d'experts en la matière et autres critiques des affaires publiques suscitées depuis cette annonce. L'« album » des analyses, revendications et autres doléances en matière de forêt, de foresterie, de conservation, de revendications des Premières Nations et des attentes de l'industrie forestière est déjà passablement bien garni et annonce, le cas échéant, des commissions parlementaires animées.

Mais certains articles et mentions de ces amendements législatifs proposés concernant ou touchant la forêt privée attirent ou devraient susciter une curiosité attentionnée des tenants de la forêt privée. Un bref recueil de mentions... glanées du Projet de loi n° 97 sur le devenir des forêts privées se résumerait ainsi et suscitera son lot de questionnements des intéressés :

- abolition du Bureau de mise en marché des bois (BMMB);
- révision des critères et du processus de reconnaissance des producteurs forestiers;

– modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de retirer le pouvoir des municipalités locales « d'agir en matière de foresterie » (plantation et abattage d'arbres) et de donner aux MRC la responsabilité « d'édicter » des règlements « à l'encadrement » de l'aménagement de la forêt privée de son territoire;

– attribution de volumes de bois de la forêt privée destinés à l'industrie selon... la résidualité (établie par le Ministre... après consultation des Offices et Syndicats);

– fusion des territoires limitrophes d'agences et formation d'une nouvelle agence (déjà mentionnée dans le rapport Belley<sup>4</sup> (pages 15 à 32); et

– maintien en vigueur par la MRC (...) d'un règlement sur l'aménagement des forêts privées de son territoire, règlement devant être l'objet d'une consultation auprès de l'agence de mise en valeur des forêts privées.

Bien que le Québec forestier, comme ressource naturelle, soit bien davantage caractérisé par ses immenses étendues de forêts publiques (92 % = 906 000 km<sup>2</sup>), il demeure que les forêts privées (6,6 millions ha = 7 000 km<sup>2</sup>) « occupent » surtout la partie méridionale du territoire où habite une majorité de la population, donc davantage en contact avec les milieux forestiers. À maints égards ce projet de loi interpelle le « monde forestier » de la forêt privée.

Voilà donc un projet de loi indissociable des conjonctures économiques et environnementales, régionales, nationales et internationales, forêts et foresterie incluses, qui présagent des ajustements et des actualisations des agirs des composantes de toute la filière d'aménagement de la forêt privée. Les agences n'y échapperont pas. Les vérités et les réalités de jadis, gestion des ressources naturelles comprises, ne correspondent plus aux réalités sociétales, économiques et politiques du temps présent, médias sociaux et menaces en tout genre à l'exercice démocratique aidant.

Voilà aussi qui rejoint un « point de vue forestier » du Président de la FPFQ, Gaétan Boudreault : « *À moins qu'un futur dystopique n'attende nos boisés? Des changements climatiques qui abîment nos arbres, des espèces exotiques qui évincent nos érables et des pressions sociales qui se traduisent par des réglementations abusives nous empêchant d'y remédier. L'avenir de la forêt privée se trouve probablement entre ces deux visions extrêmes.* »<sup>5</sup>

**Conseil d'administration et présidence.** – Mon arrivée à la présidence de l'AMFE remonte au

<sup>4</sup> Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée, Michel Belley, octobre 2014, 62 pages.

<sup>5</sup> Rapport annuel 2024, SPFQ, page 44.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

4 novembre 2011. Déjà familier avec un certain « vécu forestier » comme agent de développement régional et propriétaire forestier au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (1972-1986), d'une courte période (cinq mois) comme directeur général intérimaire de l'Agence en 2003, comme membre du CA de l'Association forestière du Sud du Québec (AFSQ) et de quelques organismes régionaux liés au développement économique, j'ai vite saisi les enjeux stratégiques de l'Agence en regard de son positionnement dans la trame économique de l'Estrie. En cela, mon assistance régulière aux réunions de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE / 2007-2015) et mon assiduité à certains groupes de travail de cette structure régionale de développement bien ponctuée de la période « Mobilisation des bois » de 2015-2018 – une initiative conjointe de Domtar et du SPFSQ précisions-le – m'ont permis, de concert avec des « partenaires forestiers », surtout le SPFSQ, de contribuer activement au faire-valoir des forêts privées parmi les décideurs politiques estriens.

Au CA de l'AMFE, de 2011 à ce jour, 19 « représentants sectoriels » parmi les quatre groupes représentés (propriétaires et producteurs forestiers, industries pâtes et sciage, monde municipal et direction régionale du MRNF / huit délégués) se sont succédé. Ils et elles ont contribué, de concert avec la Direction générale et l'équipe, autant à :

- l'harmonisation des enjeux stratégiques forestiers estriens en fonction des législations en matière de forêt et de foresterie;
- à la répartition budgétaire parmi les conseillers forestiers accrédités selon le normatif établi par le Forum de partenaires de la forêt privée; et
- à l'équilibre budgétaire en regard des contributions gouvernementales et de l'industrie et l'ensemble des postes financiers d'un fonctionnement administratif soucieux des déboursés aux partenaires-terrain et des dépenses opérationnelles.

Bref, une gestion administrative complexe qui repose entre autres sur des compétences complémentaires doublées d'une assiduité des membres du CA qui ne sauraient faire défaut.

Les agences sont des subsidiaires financiers, scientifiques et techniques de l'État, en plus de leur contribution effective au façonnement d'une « personnalité forestière » régionale. Qu'on se le dise! Merci CA!

**Une équipe motivée.** – Pendant ces treize années et demie à la présidence de l'Agence, comme « forestier non-patenté » j'ai été assisté et pertinemment conseillé par une équipe bien au fait de la mission de cette structure régionale

mandataire du MRNF et conseillé avec la même rigueur sur le « normatif » régissant les contributions financières, scientifiques et techniques auprès des organismes régionaux et autres agents professionnellement actifs en aménagement forestier, en aménagement du territoire et en diffusion de connaissances sur un patrimoine naturel estrien auquel nous devrions collectivement nous identifier.

Je suis donc reconnaissant à Mario Dionne, ing. f. (projets spéciaux), Normand Bérubé, ing. f., VO, Ginette Pomerleau, adj. administrative – maintenant retraités – et Guyom Cheval, ing. f., VO, Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., PPMV et projets spéciaux et Véronique Côté, adj. administrative; une équipe motivée, à la compétence reconnue et appréciée, sous l'habile gouverne et la disponibilité de tous les instants de la directrice générale Lise Beauséjour, ing. f.

Appuyé par cette permanence bien ancrée dans sa mission et les valeurs qui y sont rattachées, j'ai la prétention d'avoir apporté une contribution, si modeste soit-elle, à une foresterie estrienne en démarche constante d'adaptabilité aux réalités forestières du présent siècle.



Mon temps est fait! Je me retire en mon hectare forestier! Salut!

Jean-Paul Gendron, prés.  
AMFE  
2011-2025



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-huitième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 17 juin 2024, à 13 h 30, à la salle du conseil de la MRC du Haut-Saint-François, 85, rue du Parc, Cookshire (QC) J0B 1M0.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 20 juin 2023, à la salle Sommet étoilé de la MRC Le Granit, 5600, rue Frontenac, Lac-Mégantic
5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2023-2024
6. Suivi du procès-verbal : Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée
7. Message du président
8. Lecture et adoption du rapport d'activités 2023-2024
9. Nomination de l'auditeur
10. Élection des administrateurs
11. Modification à apporter aux règlements généraux : ajustement au nombre d'organismes de gestion en commun
12. Activités et dossiers 2024-2025
13. Programmation budgétaire 2024-2025
14. Points divers
15. Levée de l'assemblée

### PRÉSENCES :

#### Monde municipal

Gagné, Eugène, MRC Haut-Saint-François, membre votant

Marion, Bernard – MRC Coaticook, membre votant  
Provost, Dominic – MRC Haut-Saint-François, administrateur, membre votant

Phérivong Lenoir, Monique – MRC Le Granit, administratrice, membre votant

#### Industriels forestiers

Guay, Marco – Mobilier Rustique, membre votant

#### Producteurs forestiers

Boutin, Denis – GFC Saint-François, membre votant  
Lapointe, Jérôme – APBB, membre votant

Desrosiers, André – Groupement forestier des Cantons, administrateur

Roy, André – SPFSQ, administrateur, membre votant  
Roy, Paul – Laforêt, coopérative de services forestiers, membre votant

#### Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Jaccard, Éric - administrateur

Renaud, Marc-Antoine - administrateur

#### AMFE

Gendron, Jean-Paul – président

Beauséjour, Lise – directrice générale, secrétaire, trésorière

Cheval, Guyom – responsable technique

Martel, Marie-Josée – responsable du PPMV et des projets spéciaux

#### AUTRES

Guérin, Michel – Guérin Morin CPA

Côté, Marianne – Table des MRC de l'Estrie  
Grenier, Gabriel – Centre de formation professionnelle Le Granit

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DÉROULEMENT

### 1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 30. Il remercie les responsables de la MRC du Haut-Saint-François pour avoir mis la salle du conseil à la disposition de l'Agence pour la tenue de l'événement. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents. Chacun se présente.

### 2. Adoption de l'avis de convocation

#### Résolution AGA-2024-02

*Il est proposé par Monique Phérivong Lenoir et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation avec dispense de lecture.*

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

#### Résolution AGA-2024-03

*Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour. La section sur les points divers demeure ouverte.*

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 20 juin 2023, à la salle Sommet étoilé de la MRC Le Granit, 5600, rue Frontenac, Lac-Mégantic

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2023.

#### Résolution AGA-2024-04

*Il est proposé par Dominic Provost et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-septième assemblée générale annuelle.*

### 5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2023-2024

Michel Guérin, de la firme Guérin Morin CPA, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

## Résolution AGA-2024-05

*Il est proposé par André Desrosiers et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2023 tel que vérifié, lu et présenté par monsieur Michel Guérin du bureau de comptables Guérin Morin CPA.*

### 6. Suivi du procès-verbal : Demande pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée

L'assemblée prend connaissance de la correspondance découlant de la Résolution AGA-2023-13.1 :

- Lettre de Jean-Paul Gendron du 28 juillet 2023 à la ministre Maïté Blanchette-Vézina; résolution du conseil d'administration du 20 juillet 2023 en pièce jointe de la lettre (Résolution 23.07.20.07);
- Lettre du 13 décembre 2023 d'Alain Séchéchal, sous-ministre associé aux forêts (MRNF), à Jean-Paul Gendron.

On discute par la suite de la tenue des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt. Certains membres réitèrent la pertinence de tenir un Rendez-vous de la forêt privée rapidement.

### 7. Message du président

Jean-Paul Gendron livre son message à l'assemblée. Il indique notamment être troublé par l'attitude du monde municipal envers les intervenants de la forêt privée et dénonce l'attitude de la TME qui semble se tenir loin de la société civile.

Une discussion s'engage et plusieurs opinions sont exprimées, comme :

- La Table des MRC n'a pas les mêmes moyens ni les mêmes responsabilités que la Conférence régionale des Élus ni que le Conseil régional de développement;
- La Table des MRC travaille sur divers chantiers et des sommes devraient être affectées pour réaliser des actions en lien avec des enjeux du milieu forestier;
- Le chiffre d'affaires de l'industrie excède les deux milliards de dollars; il faut donc reconnaître l'importance de cette industrie et agir de façon à ce que les producteurs forestiers puissent mettre en valeur leur boisé;
- Le plan d'aménagement forestier n'est plus financé depuis plusieurs années et cela nuit au recrutement;

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- Instaurer un droit de produire serait opportun;
- Il est important que les propriétaires de boisés s'impliquent lors de l'élaboration de règlements municipaux;
- Le monde municipal pourrait promouvoir l'aménagement forestier en modulant le taux de taxation à même le concept d'immeuble forestier instauré dans les dernières années.

### 8. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2023-2024

La directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2023-2024 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence. Elle poursuit en présentant les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide.

Guyom Cheval enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers. Un membre tient à souligner que, selon lui, la façon d'évaluer la conformité des factures des conseillers forestiers donne un mauvais portrait de la réalité. La directrice explique que cette approche a été décidée par le CA.

La directrice générale traite par la suite de la contribution de l'industrie. Certains commentaires sont émis, dont :

- Plus le niveau de mise en marché est important pour une agence, plus le montant perçu auprès des usines est important. Si une baisse de taux de la contribution des usines survient, les impacts sont majeurs au niveau budgétaire d'une telle agence, et c'est le cas de l'Agence Estrie;
- Marco Guay tient à souligner que toutes les usines doivent payer une contribution, alors que, dans certaines situations, les essences transformées ne font pas l'objet de reboisement, comme le thuya (cèdre). On explique que l'on ne vise pas toujours à couper, puis reboiser une forêt, que l'on préfère très souvent à travailler avec les essences qui se régénèrent naturellement. Malheureusement, dans le cas du thuya, les dommages par les cerfs de Virginie sont tels que la sylviculture de cette essence représente un défi dans le sud du Québec et il n'est pas envisageable de le reboiser. Marco Guay est d'avis que la contribution des usines devrait être modulée pour tenir compte du fait que des usines sont actuellement défavorisées, faute d'actions

visant l'aménagement des essences qu'elles consomment. Il souhaite que cet enjeu soit pris en compte lors d'un éventuel Rendez-vous de la forêt privée.

Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation et le transfert de connaissances et les projets particuliers. Lise Beauséjour donne enfin un aperçu du suivi de la possibilité forestière ainsi que des autres activités qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PPMV. Elle conclut en énumérant certaines activités de représentation du Président.

#### **Résolution AGA-2024-08**

*Il est proposé par Paul Roy et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2023-2024.*

### 9. Nomination de l'auditeur

Considérant la Résolution 22.06.13.10.1 du conseil d'administration de juin 2022 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Monique Phérivong Lenoir et résolu de recommander à l'assemblée générale de confier le mandat pour les exercices 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Guérin Morin CPA;*

Considérant la Résolution AGA-2023-09 adoptée par l'AGA en juin 2022 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Jérôme Lapointe et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration;*

Considérant la Résolution 24.05.01.16.2 du conseil d'administration de mai 2024 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par Marc-Antoine Renaud et résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de confirmer à nouveau son intention de choisir le bureau de comptables Guérin Morin CPA inc. comme auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024-2025.*

#### **Résolution AGA-2024-09**

*Il est proposé par André Roy et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.*

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## 10. Élection des administrateurs

### Résolution AGA-2024-10

*Il est proposé par Marco Guay et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2024-2025 :*

#### CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL

Dominic Provost (fin de mandat 2025)  
Monique Phérivong-Lenoir (fin de mandat 2026)

#### CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Syndicat des producteurs de bois

André Roy (fin de mandat 2025)

##### OGC

André Desrosiers (fin de mandat 2026)

#### TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Pâtes et papiers

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

##### Sciage, déroulage et panneaux

Martin Vallée (valable d'année en année)

#### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Éric Jaccard

Marc-Antoine Renaud

## 11. Modification à apporter aux règlements généraux : ajustement au nombre d'organismes de gestion en commun

Considérant que, dans le règlement intérieur, il est fait mention de 7 organismes de gestion en commun, mais que, suite à une fusion survenue entre l'Aménagement forestier et agricole des Sommets et le Groupement forestier du Haut-Yamaska en 2022, ce nombre a baissé à 6;

Considérant le Résolution 24.02.06.10 qui se lit comme suit :

*Il est proposé par André Desrosiers et résolu d'ajuster le nombre d'organismes de gestion*

*en commun dans le règlement intérieur et de transmettre ces modifications à l'assemblée de membres aux fins d'approbation.*

### Résolution AGA-2024-11

*Il est proposé par Denis Boutin et résolu d'accepter la modification au nombre d'organismes de gestion en commun dans le règlement intérieur.*

## 12. Activités et dossiers 2024-2025

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2024-2025.

## 13. Programmation budgétaire 2024-2025

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

## 14. Points divers

On revient sur les discussions amorcées suite à la présentation du mot du Président. Voici quelques-uns de ces échanges :

- Les producteurs forestiers sont des sylviculteurs et devraient être considérés comme des professionnels par le monde municipal lorsque vient le temps de réviser une réglementation; le monde municipal agit comme s'il était plus professionnel que les producteurs forestiers;
- Les élus des municipalités œuvrent dans un contexte où il y a beaucoup plus de responsabilités et de pression qu'autrefois;
- Les producteurs forestiers ne sont pas les seuls à réclamer une baisse de taxes.

## 15. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Paul Roy, l'assemblée est levée à 16 h 15.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province. Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

### TERRITOIRE

L'AMFE couvre une grande partie de la région administrative de l'Estrie (05), puisqu'il englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) soit :

- Le Granit
- Les Sources
- Le Haut-Saint-François
- Le Val-Saint-François
- Coaticook
- Memphrémagog

ainsi que la Ville de Sherbrooke.

Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 450 km<sup>2</sup>, dont 90 % est de tenure privée.

### MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);
- le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

### PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

#### 1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. On dénombre environ 15 000 propriétaires de boisés privés sur le territoire de l'AMFE.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les 6 organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

#### 2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### 3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

### 4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Ce ministère participe financièrement aux programmes d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

### COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)  
Bureau d'écologie appliquée  
BioForest - Lallemand Plant Care  
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)  
Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)  
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)  
Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)  
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)  
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEES)  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE de l'Estrie)  
Corridor appalachien (ACA)  
Cultur'Innov  
Direction de la recherche forestière du MRNF (DRF-MRNF)  
Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)  
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est (FRFCE)

Fondation de la faune du Québec (FFQ)  
Forêt Communautaire Hereford  
François Girard (Université de Montréal)  
Groupements Forestiers Québec (GFQ)  
Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Nature Cantons-de-l'Est (NCE)  
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)  
Patrice Bourgault (Université de Sherbrooke)  
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)  
Union des producteurs agricoles (UPA)

...et les autres Agences régionales des forêts privées du Québec.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2025, 49 membres répartis de la façon suivante :

48 membres réguliers, dont :

- 8 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 33 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2024-2025, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer.

#### Présidence

Jean-Paul Gendron (6/6)

#### Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

*Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois*

André Roy, SPFSQ (6/6)

*Sous-catégorie des organismes de gestion en commun*

André Desrosiers, GF des Cantons (6/6)

#### Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

*Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers*

Benoît Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (6/6)

*Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux*

Martin Vallée, Scierie Clifton inc. (2/6)

#### Catégorie du monde municipal

Dominic Provost, MRC du Haut-Saint-François (4/6)

Monique Phéribong-Lenoir, MRC Le Granit (2/6)  
Vice-présidente

#### Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Éric Jaccard, biol. (3/6)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (4/6)

#### Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (6/6), secrétaire-trésorière

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Examiner l'audit financier et en recommander l'adoption à l'AGA;
- Adopter un nouveau règlement sur le partage budgétaire entre les conseillers forestiers;
- Mettre à jour le règlement sur les plans d'aménagement forestiers;
- Reconduire le mandat de présidence de Jean-Paul Gendron;
- Recevoir le rapport de performance des conseillers forestiers;
- Accréditer des conseillers forestiers;
- Accepter la recommandation du comité technique concernant les contours GPS des travaux financés par l'Agence;

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

- Mettre sur pause la limite budgétaire par producteur forestier pour 2024-2025 dans le contexte où la région bénéficie d'importants budgets d'aménagement;
- Soutenir le concept de visite-conseil et établir une cible pour les propriétés non enregistrées;
- Accepter le scénario de révision du PPMV;
- Soutenir la certification forestière;
- Prendre des décisions au sujet des budgets d'aménagement dans le contexte du départ de la municipalité de Courcelles pour la région de Chaudière-Appalaches;
- Accepter la fusion du Groupement forestier Chaudière inc. et du Groupement forestier Beauce-Sud inc., la nouvelle entité devenant le Groupement forestier de Beauce inc.;
- Réviser la composition du comité technique;
- Adopter la possibilité forestière pour la période 2025-2035;
- Amorcer une réflexion concernant le départ de Jean-Paul Gendron de la présidence en 2025 et la relève de la directrice générale.

### COMITÉS DE L'AGENCE

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer la permanence et de conseiller les administrateurs lors des prises de décisions.

#### Comité technique

Membres :

Mégan Côté, ing. f., Groupement forestier des Cantons inc.

Éric Roy, ing. f., Laforêt, coopérative de services forestiers

Olivier Besner, ing. f., MRC de Memphrémagog

François Martel, ing. f., Services Forestiers François Martel inc.

Marquis Poulin, ing. f., APBB

Marc-Antoine Renaud, ing. f., MRNF

*Invités :*

Jean-Paul Gendron, AMFE  
Gabriel Grenier, CFP Le Granit

Personne-ressource : Guyôm Cheval, ing. f., AMFE

Présidente : Lise Beauséjour, ing. f., AMFE

Une rencontre concernant la simplification de la grille d'activités a été tenue à l'automne 2024. Des recommandations visant globalement le statu quo ont été acheminées au MRNF.

### ACTIVITÉS PARTICULIÈRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Outre certaines activités mentionnées dans la section PPMV, la directrice générale est engagée auprès de plusieurs organisations, comités ou groupes de travail, dont :

- SIGGA : personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences du Québec et pour le processus de refonte;
- Membre de la Table des Agences / MRNF;
- Administratrice de Forêt Hereford inc. ; présidente de la Table Forêt Conservation;
- Administratrice et vice-présidente de Nature Cantons-de-l'Est;
- Membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'OIFQ.

En cours d'années, la directrice a œuvré sur de nombreux dossiers comme :

- Recrutement d'une nouvelle adjointe administrative;
- Gestion des difficultés administratives liées au départ de la municipalité de Courcelles vers l'Agence Chaudière (ajustement budgétaire, blocage généralisé du système informatique de facturation);
- Préparation d'un projet de règlement sur le partage budgétaire et d'un autre pour le plan d'aménagement forestier;
- Gestion de la fusion des Groupement forestier Chaudière et Groupement forestier Beauce-Sud, devenus Groupement forestier de Beauce.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Enfin, mentionnons que tous les directeurs généraux d'agences régionales ont été consultés par le MRNF en cours d'exercice sur des dossiers visant ultimement l'amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires et l'optimisation de processus. Parmi les dossiers traités :

- Simplification du processus d'enregistrement des producteurs forestiers;
- Engagement des propriétaires sur la prescription sylvicole;
- Processus de gestion de litige de la vérification opérationnelle;
- Suivi de plantation.

### RESSOURCES CONSENTEES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et dans les divers comités et groupes de travail est d'environ 25 000 \$.

### PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2024-2025, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Guyom Cheval, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Véronique Côté, adjointe administrative;
- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV;
- Ginette Pomerleau, adjointe administrative;
- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### ENVELOPPES

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est le suivant :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Trois premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient être financés sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Ceci permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, un travail peut être financé uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.



### Enveloppe Subvention 2021

Ce volet a été instauré par le MRNF pour quatre ans, soit de 2021-2022 à 2024-2025. En 2024-2025, outre le fait que les sommes ont servi à soutenir exclusivement la réalisation de travaux commerciaux, les modalités de livraison étaient identiques à celles du PAMVFP.

### Programme pour une économie verte PEV-2030

Le Plan pour une économie verte 2030 est la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du Québec. Ce plan comprend une mesure qui vise à générer des bénéfices climatiques en aménageant la forêt pour accroître la séquestration carbone et générer plus de produits du bois durable, notamment par le reboisement.

### Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui se traduisent par des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2024-2025, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non. Une cible particulière de 2 % du budget de chaque conseiller forestier a été instaurée pour la réalisation de visites-conseils sur des propriétés non enregistrées.

D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des

propriétaires (visites-conseils) s'est élevé à 6 977 590 \$, ce qui correspond à 59 % de plus que l'année précédente.

Comme pour les années passées, les travaux commerciaux ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (T1 et T2).

#### T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités

Activités	Réalisations 2023-2024	Réalisations 2024-2025	Nombre de traitements	Évolution
Préparation de terrain	194 ha	316 ha	82	63 %
Plantation	531 360 plants	569 543 plants	157	7 %
Entretien de plantation	316 ha	425 ha	122	34 %
Travaux non commerciaux	36 ha	118 ha	43	228 %
Travaux commerciaux	3 041 ha*	4 177 ha*	988	37 %
Transport de plants	-	327 972 plants transportés	58	-
Visite-conseil enregistrée		221 visites	221	83 %
Visite-conseil non enregistrée	195 visites	136 visites	136	
	<b>531 360 plants</b> <b>3587 ha</b>	<b>569 543 plants</b> <b>5036 ha</b>		
<b>Total</b>		<b>327 972 plants transportés</b>	<b>1807</b>	
	<b>195 visites</b>	<b>357 visites</b>		

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de 2024-2025 excluent le martelage, qui correspond respectivement à 2263 ha et à 544 traitements. En 2023-2024, 1337 ha de martelage ont été exclus de la superficie traitée.

#### T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

Activités	2023-2024		2024-2025		Évolution
	Réalisations	% du budget	Réalisations	% du budget	
Préparation de terrain	196 569 \$	4 %	359 135 \$	5 %	83 %
Plantation	350 867 \$	8 %	393 965 \$	6 %	12 %
Entretien de plantation	685 526 \$	16 %	872 563 \$	13 %	27 %
Travaux non commerciaux	64 655 \$	1 %	225 289 \$	3 %	248 %
Travaux commerciaux	3 032 388 \$	69 %	4 996 605 \$	72 %	65 %
Transport de plants	-	-	5 084 \$	1 %	
Visite-conseil enregistrée			77 350 \$	1 %	
Visite-conseil non enregistrée	48 425 \$	1 %	47 600 \$	0 %	158 %
<b>Total</b>	<b>4 378 430 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>6 977 590 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>59 %</b>

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

Quant au bois généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, nous estimons que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de près de 315 500 m<sup>3</sup>s, ce qui correspond à 30 % de plus que l'année précédente (244 000 m<sup>3</sup>s). Ce volume est en grande partie lié à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (43 %). Une proportion de 90 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 25 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2024-2025 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 75 % pour les producteurs de l'aide regroupée (T3).

### T3. Répartition par catégorie d'activités

Activités	Aide regroupée		Aide individuelle	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain	319 904 \$	288 ha	39 231 \$	28 ha
Plantation	346 919 \$	498 291 plants	47 046 \$	71 252 plants
Entretien de plantation	666 089 \$	325 ha	206 474 \$	100 ha
Travaux non commerciaux	180 360 \$	97 ha	44 659 \$	21 ha
Travaux commerciaux	3 605 680 \$	3 173 ha*	1 390 925 \$	1 005 ha*
Transport de plants	4 010 \$	265 000 plants	1 074 \$	64 000 plants
<b>Total</b>	<b>5 123 232 \$</b>		<b>1 729 409 \$</b>	
Visites-conseils		124 950 \$		
<b>Total</b>		<b>6 977 590 \$</b>		

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 566 producteurs forestiers (excluant les visites-conseils), ce qui est de 5 % supérieur à l'exercice précédent.

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 12 107 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est de 50 % supérieur à celui de l'année précédente (8 048 \$).

### T4. Clientèle desservie

Type de producteur	Nombre de producteurs	Montant
Grands propriétaires	3	826 454 \$
Petits propriétaires	563	6 026 186 \$
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>6 852 640 \$</b>
<b>Moyenne par producteur</b>		<b>12 107 \$</b>

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (T5) révèle que 56 %

de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

### T5. Montant investi par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Montant 2023-2024	Proportion	Montant 2024-2025	Proportion
Le Granit	1 347 178 \$	31 %	2 227 669 \$	33 %
Les Sources	498 388 \$	12 %	674 755 \$	10 %
Le Haut-Saint-François	1 192 113 \$	28 %	1 609 686 \$	23 %
Le Val-Saint-François	444 777 \$	10 %	608 607 \$	9 %
Sherbrooke	38 756 \$	1 %	119 651 \$	2 %
Coaticook	578 915 \$	13 %	983 497 \$	14 %
Memphrémagog	229 879 \$	5 %	628 775 \$	9 %
<b>Total</b>	<b>4 330 005 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>6 852 640 \$</b>	<b>100 %</b>

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

## REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Un montant de 1 786 \$ a été perçu par l'Agence en 2024-2025 pour cause de destruction de l'investissement.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans, de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à

l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et consignes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

### CRITÈRES

- 1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;
- 1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;
- 2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;
- 2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;
- 3 - Suivi des plantations;
- 4 - Qualité des factures.



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### RÉSULTATS

#### **Critères 1A, 1B, 2A et 2B** **Vérification opérationnelle régulière**

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence, mais pour le présent exercice, elle débutait le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour se terminer le 31 octobre 2024.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Le niveau total de vérification dans ces volets est de 7,21 %.

Au total, 101 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 12 prescriptions avant traitement et sur 89 travaux exécutés.

Le résultat des prescriptions (1A) est de 99,7 %.

Le résultat des travaux (2A) est de 98,7 %. Il n'y a pas eu de cas de non-conformité durant cette période.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 98,8 %.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 84,7 %.

#### **Critère 3** **Suivi des plantations**

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Huit conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence, quatre autres n'avaient de plantations à suivre et un autre conseiller n'a pas fait le suivi de plantation (12/13) 79,9 %. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

#### **Critère 4** **Qualité des factures**

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2024, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 127/149 (85,3 %).

#### **Note globale**

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 96,5 %.

La médiane est de 97,8 %.



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référencés et que les objectifs soient visés.

#### Nerprun

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le Cahier de références techniques en forêt privée du MFFP ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente, en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dégagements lorsque nécessaire.

### Latitude des professionnels de l'Agence

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du Cahier de références techniques du MFFP. Elle ne finance plus les coupes progressives d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

### RÉCLAMATIONS (VÉRIFICATION RÉGULIÈRE)

Durant cette période, il y a eu une seule réclamation due à une non-conformité dans la vérification régulière pour une somme de 370,87 \$. La somme des réclamations perçues l'année précédente (incluant les pénalités) s'élevait à 0 \$.

### SUPPORT AUPRÈS DE CONSEILLERS

Le coordonnateur de la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du Cahier de références techniques, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. En 2024-2025, l'Agence a répondu à plus de 127 demandes et, dans 62 cas, une visite sur le terrain s'est avérée nécessaire.

*Guyôm Cheval, ing. f.  
Avril 2025*

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère				
Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés	Quantité	Résultats	Minimum par catégorie de travaux	Maximum par catégorie de travaux
Prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain (ha)	41,9	99,7 %	98,8 %	100,0 %
Préparation de terrain (ha)	21,8	99,6 %	98,0 %	100,0 %
Reboisement (ha)	28,7	95,9 %	93,3 %	100,0 %
Entretien de plantation (ha)	38,5	96,9 %	94,0 %	100,0 %
Travaux non commerciaux (ha)	11,1	96,1 %	92,0 %	100,0 %
Travaux commerciaux (ha)	249,1	99,3 %	97,0 %	100,0 %
Critères et pondération	Quantité	Résultats	Minimum par conseiller	Maximum par conseiller
1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés 85 %	391,1	98,8 %	96,3 %	100,0 %
1B-2B Vérification administrative complémentaire 5 %	195	84,7 %	66,7 %	100,0 %
3 Suivi des plantations 5 % (sur 12 conseillers)	11	79,9 %	0,0 %	100,0 %
4 Qualité des factures 5 %	149	85,3 %	53,3 %	100,0 %
<b>Performance des conseillers</b>		<b>96,5 %</b>		

T7. Note globale pondérée				
Critères	Pondération	Note moyenne	Note minimale	Note maximale
1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés	85 %	84,0 %	81,9 %	85,0 %
1B-2B Vérification administrative complémentaire	5 %	4,2 %	3,3 %	5,0 %
3 Suivi des plantations	5 %	4,0 %	0,0 %	5,0 %
4 Qualité des factures	5 %	4,3 %	2,7 %	5,0 %
<b>Performance des conseillers</b>	<b>100 %</b>	<b>96,5 %</b>		

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

## INDUSTRIE FORESTIÈRE

### CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE

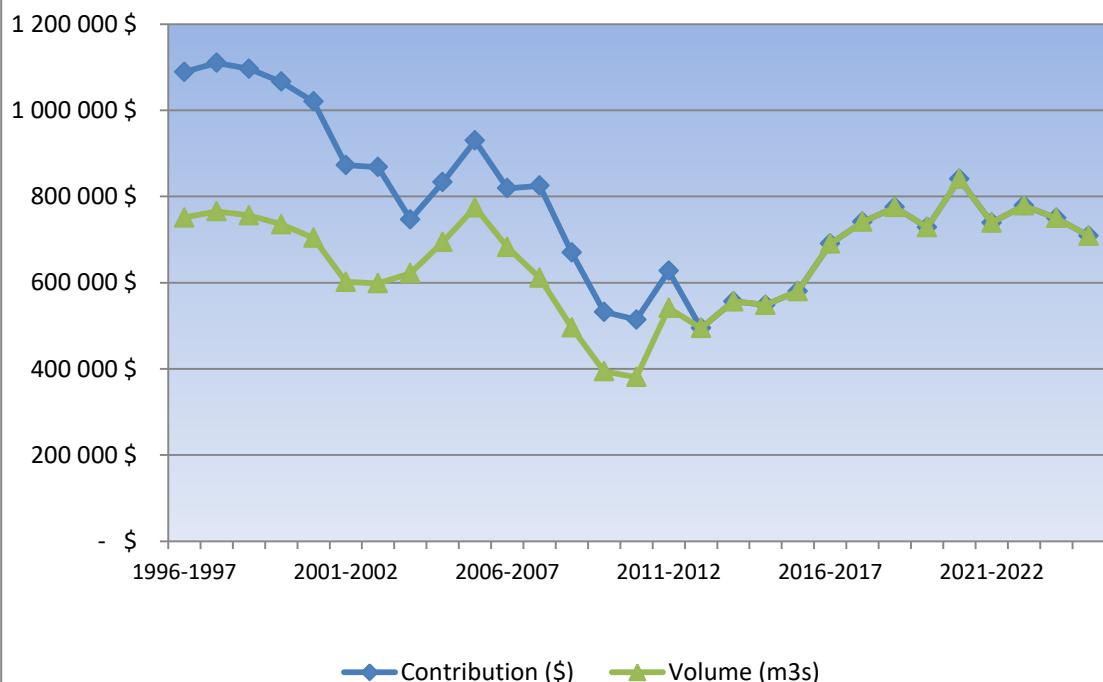
Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2024-2025 totalisent 708 937 \$, ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer par différents facteurs, comme les soubresauts sur le marché du bois et les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide.

#### T8. Contribution par mètre cube

Période	Contribution (\$/m <sup>3</sup> s)
1996-2002	1,45 \$
2003-2006	1,20 \$
2007-2011	1,35 \$
2012 et plus	1,00 \$

**Graphique 1 : Évolution de la contribution de l'industrie**



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) brosse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

### SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2024-2025 auront été :

- Financer des sessions de formation aux propriétaires forestiers et aux conseillers forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée;
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Distribuer gratuitement les mises à jour du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers;
- Commenter le *Guide de plantation en forêt privée du sud du Québec dans un contexte de changements climatiques* de l'AFSQ;
- Compiler des données statistiques à la demande de certaines MRC (Val-St-François et Les Sources) et de la permanence de l'Agence;
- Participer aux rencontres de la Table des MRC de l'Estrie sur le chantier Forêt, Environnement et Changement climatique (2 rencontres);
- Assister aux consultations publiques du SAD de la MRC du Haut-Saint-François;
- Participer au comité de révision du règlement du milieu forestier de la Ville de Sherbrooke (2 rencontres);
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles (salamandre sombre du Nord, ail des bois, habitat du rat musqué);
- Envoyer une lettre aux propriétaires du projet de suivi de l'enrichissement pour leur faire part des résultats de leur superficie;
- Collaborer à l'organisation d'une visite terrain de l'AFSQ à St-Denis-de-Brompton pour discuter d'enrichissement de chênes rouges et de pins blancs;



Atelier terrain sur l'enrichissement en chêne rouge et pin blanc

- Dossiers Eau et Milieux humides et hydriques :
  - Participer aux ateliers consultatifs et du plan d'action du plan de conservation du bassin versant du lac Memphrémagog organisé par le COGESAF;
  - Animer un kiosque aux 2 événements Portes ouvertes du PRMHH de la MRC du Granit;
  - Participer à la rencontre du comité de suivi du PRMHH de la MRC du Val-St-François;
- Assister au comité de suivi du PDZA du Val-St-François (2 rencontres);
- Participer aux rencontres de la Table estrienne sur les espèces exotiques envahissantes terrestres pilotées par le CRE de l'Estrie (2 rencontres);
- Participer à une rencontre du projet *Stratégie régionale pour la connectivité du réseau des milieux naturels estriens* du CRE de l'Estrie pour la présentation des noyaux de conservation et commenter la page internet;
- Participer au groupe de travail sur la stratégie de conservation des milieux naturels de la Ville de Magog piloté par MCI (2 rencontres);
- Collaborer à l'élaboration du Plan de conservation du massif des monts Stokes de NCE;
- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés;

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Débuter le projet de Plan d'aménagement forestier bonifié – enveloppe de la Fondation de la faune :
  - Analyser sommairement les occurrences de faune en péril et la base de données des producteurs forestiers reconnus;
  - Rencontrer trois organisations intéressées à collaborer au projet de PAFB – MRC du Val-St-François, COGESAF et Memphrémagog Conservation;
- Dossier PADF :
  - Collaborer à la gestion des projets déposés sous la coordination du CLD du Haut-Saint-François (vérification des rapports finaux et bilans financiers des projets, compléter l'annexe 5 du registre du PADF 2021-2024);
  - Compléter le projet *Risque de déclin des peuplements forestiers face aux impacts des changements climatiques* (voir section *Projets particuliers*);
- Dossier Mise à jour du PPMV :
  - Finaliser le calcul de possibilité forestière piloté par la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
  - Participer aux réunions de suivi (4 rencontres);
  - Résultat : 1,846 M m<sup>3</sup>/s pour la petite forêt privée (incluant un volume conjoncturel);
  - Débuter la rédaction des premiers chapitres incluant la compilation des données du 5<sup>e</sup> inventaire pour le portrait forestier;
- Dossier du nerprun bourdaine :
  - Projet de modélisation de la distribution du nerprun mené par le CERFO (voir section *Projets particuliers*) :
    - Assister à quatre rencontres de concertation;
    - Envoyer les occurrences de nerprun;
    - Rechercher des peuplements envahis et demander l'autorisation des propriétaires pour le passage d'un drone;
    - Visiter les peuplements envahis avec le CERFO pour la sélection des sites survolés;
  - Participer à une rencontre Agence Estrie, CERFO et Groupement forestier St-François pour planifier le dernier suivi de l'été 2024 du projet de contrôle du nerprun (voir section *Projets particuliers*);
  - Donner un avis technique à un propriétaire du Canton Hatley;
  - Présenter une conférence au colloque *Actions concertées pour maintenir la biodiversité* organisée par l'OIFQ et la FFQ;
- Projet du contrôle du nerprun à l'étang Burbank :
  - Atelier de formation pour trois bénévoles de la Corporation avec une partie terrain pour identifier des spécimens et tester l'annelage de tiges;
  - Inventaire sommaire de la présence du nerprun aux abords du sentier;
  - Recommandations sur les priorités d'actions de contrôle et de suivi;
- Présenter une conférence à l'Expo forestière et acéricole de Beauce organisée par l'APBB (40 personnes);
- Animer un atelier terrain sur la gestion du nerprun pour
  - des propriétaires de l'Estrie (12 personnes);
  - les étudiants et un professeur du CRIFA (10 personnes) ainsi qu'une personne du MRNF de l'unité de gestion Beauce;
- Projet du contrôle du nerprun de l'OBV du Chêne du secteur de Lotbinière :
  - Participer à l'enregistrement d'un balado;
  - Présenter une conférence au colloque sur les plantes exotiques envahissantes;
- Collaborer à la rédaction de l'article *La préparation de terrain comment la moduler en présence de nerprun* avec l'AFSQ pour le Progrès forestier;
- Rédiger un avis technique sur le contrôle du nerprun par la coupe en hauteur pour un projet déposé à la FFQ;
- Commenter les fiches nerprun bourdaine et cathartique pour les PAF bonifiés rédigées par l'Agence Montérégie;
- Participer à un panel de discussion au Forum sur les EEE organisé par le CRE de la Montérégie;
- Assurer une veille informationnelle sur le nerprun bourdaine.



Nerprun bourdaine sous couvert forestier – Étang Burbank

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

#### Suivi de possibilité

La détermination de la possibilité de récolte forestière permet d'établir le seuil acceptable de prélèvement de matière ligneuse d'un territoire donné afin de s'assurer qu'il n'y a pas surexploitation de la forêt.

Pour la période 2014-2024, la possibilité annuelle de coupe pour la petite forêt privée est de 1 824 487 m<sup>3</sup>s, et, en 2024 (année calendrier), environ 53 % de celle-ci a été récoltée.

L'Agence considère opportun de procéder au suivi du respect de la possibilité forestière sur une période de plusieurs années, car, à moins de perturbations majeures, la possibilité non récoltée quelques années plus tôt s'ajoute presque intégralement aux volumes disponibles les années suivantes. Globalement, de 2014 à 2024 inclusivement, le niveau de coupe correspond à 54 % de la possibilité forestière de la petite forêt privée. Quant au groupe sapin-épinette, le niveau de coupe est de 85 % pour ces 11 années.

**T9. Suivi de la possibilité forestière de la petite forêt privée**

Groupe d'essences	Récolte (m <sup>3</sup> s) *	Ajustement (m <sup>3</sup> s) **	Total (m <sup>3</sup> s)	Possibilité forestière (m <sup>3</sup> s)	% coupé
<b>2024</b>					
Autres Résineux	55 480	0	55 480	301 314	18 %
Feuillus	111 746	200 000	311 746	765 422	41 %
Sapin-épinette	462 273	69 341	531 614	616 724	86 %
Peuplier	72 757	0	72 757	141 027	52 %
<b>Total</b>	<b>702 256</b>	<b>269 341</b>	<b>971 597</b>	<b>1 824 487</b>	<b>53 %</b>
<b>Global 11 ans (2014-2024)</b>					
Autres Résineux	531 015	0	531 015	3 314 454	16 %
Feuillus	1 236 804	2 200 000	3 436 804	8 419 642	41 %
Sapin-épinette	5 041 884	756 283	5 798 167	6 783 964	85 %
Peuplier	1 008 097	0	1 008 097	1 551 297	65 %
<b>Total</b>	<b>7 817 800</b>	<b>2 956 283</b>	<b>10 774 082</b>	<b>20 069 357</b>	<b>54 %</b>

\* Volumes mis en marché selon les syndicats pour la petite forêt privée.

\*\* Pour les feuillus, un ajustement a été fait pour tenir compte du bois de chauffage. Pour le groupe sapin-épinette, un ajustement de 15 % a été considéré pour tenir compte du volume non commercialisé laissé sur le site.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### Calcul de possibilité 2025-2035

Les calculs de possibilité se doivent d'être révisés périodiquement. Un nouvel exercice a donc été réalisé en 2024-2025 avec les récentes données disponibles du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier. L'Agence a confié le mandat à la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) en partenariat avec WSP Canada inc. Ce travail a aussi requis la collaboration de Consultants forestiers DGR et de la Direction des inventaires forestiers du MRNF. La permanence de l'Agence a été consultée tout au long de la démarche et le calcul a aussi été présenté au comité technique de l'Agence. Le projet, d'une valeur de 23 500 \$, a été financé intégralement par le MRNF.

Entre le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> inventaire, le volume de bois sur pied a augmenté de 24 % pour la partie du territoire de l'Agence en petite forêt privée (superficies de moins de 800 ha d'un seul tenant). Le calcul réalisé visait au départ le maintien des volumes au cours de l'horizon afin de ne récolter que l'accroissement simulé (volume en croissance), mais il a été décidé d'ajouter des volumes conjoncturels.

En effet, les inventaires révèlent que la moitié des forêts en Estrie sont maintenant matures et peuvent être considérées comme propices à la récolte. C'est pourquoi des volumes conjoncturels ont finalement été simulés, et ce, principalement pour le sapin et les peupliers matures. Ces essences ont été ciblées étant donné leur longévité relativement faible.

La possibilité annuelle de récolte pour l'ensemble de la petite forêt privée de l'Estrie est de 1 416 601 m<sup>3</sup>/an, à laquelle s'ajoute un volume conjoncturel de 429 597 m<sup>3</sup>/an, pour un total de 1 846 198 m<sup>3</sup>/an, ce qui est similaire à la possibilité de la période précédente (tableau 10).

Même si les données concernant les boisés des grands propriétaires n'étaient pas disponibles, une estimation a été réalisée par WSP et le FPFQ. En combinant cette estimation aux résultats de la petite forêt privée, le résultat est de 2 125 568 m<sup>3</sup>/an.

**T10. Possibilité forestière annuelle de la petite forêt privée et volume conjoncturel 2025-2035**

Groupe d'essences	4 <sup>e</sup> inventaire		5 <sup>e</sup> inventaire		Fin de l'horizon avec volume conjoncturel		
	Volume sur pied (m <sup>3</sup> s)	Possibilité forestière (m <sup>3</sup> s)	Volume sur pied (m <sup>3</sup> s)	Évolution volume 4e vs 5e	Possibilité forestière + volume conjoncturel (m <sup>3</sup> s)	Volume sur pied final (m <sup>3</sup> s)	Évolution volume 5e vs 5e final
Sapin-épinettes-pin gris (SEP)	19 536 257	616724	21 313 244	9 %	608 098	20 080 711	-6 %
Autres résineux	9 894 772	301 314	10 277 064	4 %	158 868	9 544 583	-7 %
Feuillus	34 521 421	765 422	47 932 508	39 %	863 916	46 278 537	-3 %
Peupliers	4 847 946	141 027	5 654 850	17 %	215 316	4 123 148	-27 %
<b>Total</b>	<b>68 800 396</b>	<b>1 824 487</b>	<b>85 177 666</b>	<b>24 %</b>	<b>1 846 198</b>	<b>80 026 979</b>	<b>-6 %</b>

# PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

## FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

### Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2024-2025, l'Agence a versé un montant total de 24 523 \$ au SPFSQ et à l'APBB pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours a porté sur 8 sujets différents et représente 12 sessions de formation auxquelles ont participé 119 personnes.

Cours offerts : *abattage directionnel* (de base et avancé), *affûtage et entretien de la scie mécanique*, *identification des champignons forestiers*, *gestion du nerprun bourdaine*, *j'aménage ma forêt et je valorise mon boisé*, atelier *terrain de production de poteau* et, finalement, *construction et amélioration de chemin*.

### Visites de démarchage

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par le SPFSQ au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2024-2025, un montant de 13 438 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 50 visites de propriétaires.

### Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

#### *Inventaire MSCR*

Cette activité visait à parfaire l'apprentissage de la méthode d'inventaire MSCR. Les participants ont pu réviser et approfondir les notions acquises lors des sessions de formation dispensées au cours des années précédentes. Le cours a été dispensé le 15 octobre 2024 à 10 participants œuvrant pour différents conseillers forestiers.

La session a eu lieu en forêt, au martéodrome de La Patrie. Les participants ont pu bénéficier sans frais de l'expertise de Sylvain Gagnon (MRNF). L'Agence a veillé à la coordination de l'activité.

#### *Identification et saines pratiques d'aménagement en milieux humides boisés*

Cette formation a été développée et offerte par l'Agence forestière des Appalaches et dispensée par Jean-Pierre Faucher, ing. f., et Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., biologiste. Le cours portait sur l'identification des milieux humides en forêt et l'interprétation des lois et règlements dans un contexte d'aménagement forestier.

Cette formation a été dispensée gratuitement le 24 octobre 2024 à 6 participants, dont 4 du monde municipal. Le cours s'est déroulé dans la municipalité de Stoke sur des terrains appartenant à Domtar. Les frais ont totalisé 2 864 \$ et le financement a été assuré à 100 % par l'Agence.



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### PROJETS PARTICULIERS

#### Contrôle du nerprun bordaine en milieu forestier fermé et ouvert

L'Agence a amorcé un projet de contrôle du nerprun bordaine sous couvert forestier et en milieu ouvert. Pour réaliser le projet, l'Agence a sollicité la participation du CERFO et du GFC St-François. Le projet de recherche vise à documenter de nouvelles méthodes de lutte contre le nerprun en milieu forestier. Plus spécifiquement, il est proposé de :

- 1) comparer les bénéfices de la coupe à la souche et en hauteur (50-75 cm) répétée ainsi que l'application d'un bioherbicide en formulation liquide et
- 2) déterminer la meilleure méthode de contrôle selon les caractéristiques du site, notamment la présence d'un milieu forestier fermé versus ouvert.

Le dispositif expérimental comprend 9 blocs, 5 en milieu fermé et 4 en milieu ouvert. Chaque bloc est divisé en 12 (ouvert) ou 14 parcelles (fermé) de 10 m x 10 m. Chacune des parcelles a reçu un des traitements suivants : témoin, coupe à la souche, coupe à la souche plus bioherbicide 1, coupe à la souche plus bioherbicide 2, coupe en hauteur 1 fois par saison et finalement coupe en hauteur 2 fois par saison. Le traitement de chacune des parcelles est répété aux années deux et/ou trois du projet. Ce dispositif découle de deux prémisses : 1) le nerprun serait moins agressif en milieu ombragé et 2) la coupe répétée pourrait affaiblir le nerprun. Les résultats seront publiés en 2025.

En parallèle, BioForest de Lallemand Plant Care a expérimenté l'application du bioherbicide en formulation liquide (50 tiges) afin de comparer son efficacité à la formulation pâte (50 tiges) en milieu forestier fermé. Les résultats sont toutefois confidentiels. À l'automne 2024, Lallemand Plant Care annonçait l'arrêt de la production du bioherbicide Lalcide Chondro.

Les activités de la saison 4 du projet ont consisté à :

- Dénombrer le nerprun dans les microparcelles (112 dans les blocs fermés et 96 dans les blocs ouverts) et la régénération naturelle – CERFO;
- Récolter des tiges de nerprun pour calculer sa biomasse – CERFO.

#### Modélisation spatio-temporelle de la distribution du nerprun bordaine dans un contexte de changements climatiques

Le projet *Modélisation spatio-temporelle de la distribution du nerprun bordaine dans un contexte de changements climatiques* est piloté par le CERFO et regroupe des chercheurs de la DRF du MRNF, de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke et des organismes partenaires, soit le MRNF Estrie, le MELCCFP et l'Agence. Le projet de recherche est doté d'une enveloppe budgétaire de 282 000 \$ et se termine à l'hiver 2026.

Le but principal du projet est de développer une méthode de cartographie du nerprun bordaine qui intègre les caractéristiques structurelles des peuplements et d'évaluer le potentiel de propagation de cette EEE dans un contexte de changements climatiques à partir d'algorithmes d'intelligence artificielle (apprentissage automatique et profond) et d'imagerie multisources et multitudes.

#### Risque de déclin des peuplements forestiers face aux impacts des changements climatiques

Les milieux naturels, et plus particulièrement les forêts, sont au cœur des stratégies à mettre en place pour atténuer les effets des changements climatiques. Toutefois, ces forêts subiront également des stress en regard des phénomènes climatiques - verglas, chablis, gel-dégel, épidémie, température élevée, sécheresse - qui risquent de survenir plus fréquemment et plus intensément. Les écosystèmes forestiers peuvent résister à des perturbations, mais le rythme et l'ampleur des changements attendus déjouent leur capacité d'adaptation. L'aménagement forestier, avec sa sylviculture, peut être un outil remarquable pour adapter les forêts, maintenir ses services écologiques et améliorer sa biodiversité. Mais encore faut-il saisir quels sont nos peuplements les plus vulnérables et les effets potentiels des changements climatiques sur les essences qui les composent.

Les projections climatiques annoncent des températures plus chaudes et des saisons de croissance plus longues. Les prochaines décennies seront aussi marquées par des périodes de canicule plus fréquentes et des patrons de précipitation (neige et pluie) modifiés. Ces conditions réunies augmentent donc le risque de sécheresse dans le sud du Québec. Les impacts induits par ce stress climatique sur les

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

écosystèmes forestiers sont une préoccupation majeure.

Les résultats sont présentés selon des valeurs qualitatives comparées entre elles. Leur interprétation n'est valable qu'en fonction du territoire de la région administrative de l'Estrie, soit le territoire analysé. Cette analyse présente une première image du niveau de risque de déclin des forêts à la sécheresse. Les résultats lèvent des drapeaux pour certains secteurs de la région. La validation sur le terrain demeure une étape incontournable pour vraiment évaluer le niveau de risque de déclin d'une forêt.

### CERTIFICATION

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans les programmes d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier une enveloppe budgétaire spécifique à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Un montant de 34 938 \$ a été consenti en 2024-2025 au SPFSQ pour soutenir leur certificat de groupe.

### MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À LA RÉCOLTE DE BOIS

Plusieurs démarches visant la réalisation de travaux sylvicoles commerciaux, lesquels engendrent une mobilisation accrue des bois, ont été entreprises au fil du temps, et avec succès, dans la région.

À titre informatif, pour 2024, le volume mis en marché par le SPFSQ et l'APBB sur le territoire de l'Agence est de 763 300 m<sup>3</sup>s, ce qui représente une baisse de 7 % par rapport à 2023.

Enfin, au cours du dernier exercice, l'Agence a investi un montant résiduel de 9 242 \$ qui avait été octroyé quelques années auparavant par le MRNF dans une optique de mobilisation des propriétaires. Cette somme a, dans les faits, soutenu la réalisation d'un certain nombre de visites de démarchage du SPFSQ.

### PERTURBATIONS NATURELLES

Outre le nerprun, lequel fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, l'arrivée confirmée de l'agrile du frêne en région n'est pas sans inquiéter les intervenants du milieu, étant donné l'importance des frênes sur le plan de la biodiversité, pour l'équilibre des érablières de même que la grande valeur économique du frêne blanc. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominent rarement le couvert forestier assurera peut-être une bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Estrie est maintenant incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

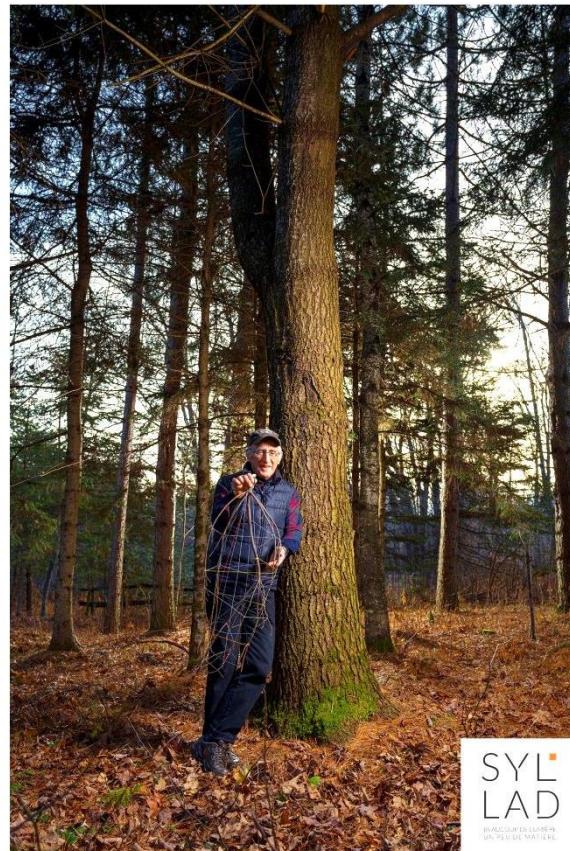
Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble que la région estrienne pourrait être peu touchée, même si l'insecte est bel et bien présent selon les inventaires, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leur conseiller forestier ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et d'en diversifier la composition (enjeu écologique).

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024-2025

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

En 2024-2025, le Président de l'Agence, Jean-Paul Gendron, a œuvré au sein de plusieurs organisations, comités et groupes. Outre certaines activités déjà identifiées dans la section portant sur le PPMV, mentionnons :

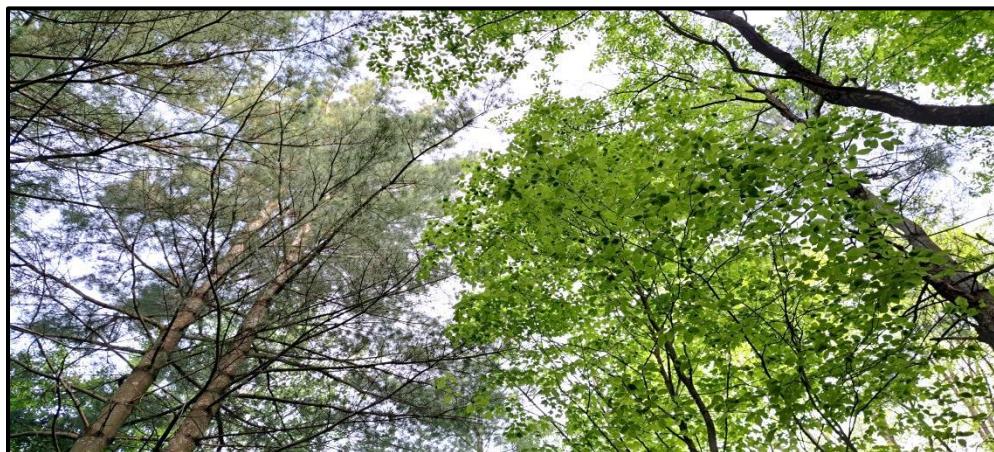
- CLD du Haut-Saint-François (administrateur représentation du secteur forestier);
- Consultation sur le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-St-François;
- Comité climat de la MRC du Haut-Saint-François;
- Révision du PDZA de la MRC du Haut-Saint-François;
- Administrateur et secrétaire - trésorier de Nature Cantons-de-l'Est;
- Entrevue avec le journal Le Monde forestier;
- Entrevues avec le Journal Le Haut-Saint-François (3);
- Entrevue avec Radio-Canada au sujet de la réglementation de la MRC Les Sources.



## CONTEXTE ET PRÉVISIONS D'ACTIONS 2025-2026

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Recruter un nouveau président;
- Gérer les divers programmes;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés;
- Se préoccuper des impacts sur les activités en forêt privée de la modernisation du régime d'autorisation environnementale en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques;
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le transfert de connaissances envers les propriétaires forestiers;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Participer à deux projets visant la réalisation de plans d'aménagement bonifiés;
- Coordonner les échanges entre les Agences régionales et le consultant responsable du SIGGA ainsi que l'implantation de la nouvelle version de la plateforme;
- Entreprendre la mise à jour du PPMV, notamment en considérant le nouveau calcul de possibilité forestière, les impacts des changements climatiques et l'influence des OGAT sur les activités d'aménagement en forêt privée;
- Envisager l'embauche d'une nouvelle ressource pour la réalisation de divers projets, contribuer à la révision du PPMV et soutenir la direction générale;
- Poursuivre la réflexion concernant l'adaptation des forêts aux changements climatiques;
- Promouvoir la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifié (volet biodiversité) auprès des propriétaires des boisés, des conseillers forestiers et du monde municipal;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



## ANNEXE 1

### LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2025

#### MEMBRES RÉGULIERS

##### LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

#### LES PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

##### Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier des Cantons inc.
- Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud inc.
- Groupement forestier Chaudière inc.
- Laforêt, Coopérative de services forestiers

#### LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam inc.
- Bois Hunting inc.
- Carrier & Bégin inc.

- Champeau Mégantic inc.
- Clermont Hamel Ltée
- Compagnie de Placage Mégantic inc.
- Fontaine inc.
- J.M. Champeau inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Ltée
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Les Bois Poulin
- Marcel Lauzon inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Ltée
- Mobilier Rustique inc.
- Multibois F. L. inc.
- Produits forestiers D.G. Ltée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Produits de bois Réginald Dingman et fils
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Labranche inc.
- Scierie Lapointe & Roy Ltée
- Scierie Tech inc.
- Scierie West Brome
- Stella Jones inc.
- Vexco inc.

##### Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

#### MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

## ANNEXE 2

### CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2024-2025

**AMÉNAGEMENT FORESTIER  
COOPÉRATIF DES APPALACHES**  
112, Route 257 Sud  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Téléphone (819) 888-2790  
[info@afca.coop](mailto:info@afca.coop)

**GROUPEMENT FORESTIER  
ET AGRICOLE DE BEAUCE-SUD INC.**  
34, 4e Rue Ouest  
St-Martin (Québec) G0M 1B0  
Téléphone (418) 382-5068  
[info@gfbeauce-sud.com](mailto:info@gfbeauce-sud.com)

**GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS  
INC.**  
769, Route 141 – R.R. 6  
Coaticook (Québec) J1A 2S5  
Téléphone (819) 849-7048  
[info@gfcantons.ca](mailto:info@gfcantons.ca)

**LAFORêt, COOPÉRATIVE DE SERVICES  
FORESTIERS**  
115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Téléphone (819) 344-2232  
[laforet@laforet.coop](mailto:laforet@laforet.coop)

**CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS**  
4927, boul. Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4  
Téléphone (819) 791-8668  
[cpa@chabotpomerleauass.com](mailto:cpa@chabotpomerleauass.com)

**SERVICES FORESTIERS  
FRANÇOIS MARTEL INC.**  
6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
Téléphone (819) 583-2078  
[francois.martel@servicesforestiers.ca](mailto:francois.martel@servicesforestiers.ca)

**CONSUL-FORêt M. DUROCHER INC.**  
71, chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
Téléphone (819) 347-7584  
[durmar16@hotmail.com](mailto:durmar16@hotmail.com)

**SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.**  
60, rue Dufferin – C.P. 897  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
Téléphone (450) 539-2427  
[fpelletier.cambium@gmail.com](mailto:fpelletier.cambium@gmail.com)

**FOR-ECO**  
560, chemin Knowlton – bureau A  
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0  
Téléphone (450) 242-1366  
[jmanasc@citenet.net](mailto:jmanasc@citenet.net)

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE BOISÉS DE LA BEAUCE**  
3500, boul. Dionne  
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone (418) 228-5110  
[apbb@apbb.qc.ca](mailto:apbb@apbb.qc.ca)

**GROUPEMENT FORESTIER CHAUDIÈRE INC.**  
356, rue Principale  
St-Victor Beauce (Québec) G0M 2B0  
Téléphone (418) 588-6674  
[gfcchaud@telvic.net](mailto:gfcchaud@telvic.net)

**DOMTAR INC.**  
609, Rang 12 – C.P. 1010  
Windsor (Québec) J1S 2L9  
Téléphone (819) 845-2771

**GROUPEMENT FORESTIER  
COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS**  
345, rue du Parc Industriel  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
Téléphone (819) 845-3266  
[alauzon@gfsf.ca](mailto:alauzon@gfsf.ca)

## ANNEXE 3

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2024-2025

Conseiller forestier	Aide regroupée	Pourcentage de l'enveloppe	Aide individuelle	Pourcentage de l'enveloppe
GFC St-François	791 211 \$	12 %		
Laforêt (AFC Wolfe)	778 476 \$	11 %		
AFC Appalaches	1 317 187 \$	19 %		
GF Chaudière	56 662 \$	1 %		
GFA Beauce-Sud	560 745 \$	8 %		
GF Cantons	1 618 951 \$	24 %		
Domtar inc.		450 000 \$		6 %
Services Forestiers François Martel		447 733 \$		6 %
For-Éco		81 015 \$		1 %
Consul-Forêt M. Durocher		186 556 \$		3 %
APB-Beauce		227 073 \$		3 %
Société forestière Cambium		73 955 \$		1 %
Chabot, Pomerleau & Ass.		263 076 \$		4 %
<b>Total</b>	<b>5 123 232 \$</b>	<b>75 %</b>	<b>1 729 408 \$</b>	<b>25 %</b>
Visites-conseils		124 950 \$		
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>6 977 590 \$</b>	

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAITEMENT - FORTE COMPÉTITION	11,02	ha	5	18 216 \$
05	7504	DÉCHIQUETAGE	11,67	ha	6	21 484 \$
05	7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	81,33	ha	10	82 306 \$
05	7513	SCARIFIAGE MOYEN - TYPE TTS HYDRAULIQUES SIMPLE PASSAGE	19,96	ha	3	12 395 \$
05	7514	DÉBLAITEMENT AVEC EXCAVATRICE « PELLE-PEIGNE »	44,97	ha	16	67 050 \$
05	7516	DÉBLAITEMENT MÉCANIQUE	145,17	ha	40	156 058 \$
05	7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAITEMENT FAIBLE COMPÉTITION	1,3	ha	1	1 091 \$
05	7520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE PEH	0,7	ha	1	534 \$
<b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			<b>316,12</b>	<b>ha</b>	<b>82</b>	<b>359 134 \$</b>
06	7620	PLANTATION - PEH	0,43	1 000 plants	3	394 \$
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUÉS PFD RÉSINEUX	321,28	1 000 plants	67	222 668 \$
06	7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	1,74	1 000 plants	3	1 121 \$
06	7636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUÉS PFD FEUILLUS	0,1	1 000 plants	1	70 \$
06	7637	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX	4,90	1 000 plants	3	3 201 \$
06	7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	40,39	1 000 plants	14	26 009 \$
06	7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	85,60	1 000 plants	16	50 617 \$
06	7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUÉS PFD RÉSINEUX	13,64	1 000 plants	10	10 885 \$
06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	2,45	1 000 plants	6	1 776 \$
06	7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,10	1 000 plants	1	73 \$

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUÉS PFD FEUILLUS	0,35	1 000 plants	4	279 \$
06	7649	REGARNI RACINES NUÉS PFD RÉSINEUX	79,27	1 000 plants	22	63 258 \$
06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	2,80	1 000 plants	3	2 030 \$
06	7653	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	0,48	1 000 plants	2	344 \$
06	7657	REGARNI RÉC 300 CC ET +15 CAVITÉS RÉSINEUX	1,10	1 000 plants	1	871 \$
<b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>			<b>554,63</b>	<b>1 000 plants</b>	<b>156</b>	<b>383 596 \$</b>
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	257,79	ha	74	541 529 \$
07	7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	130,31	ha	32	258 405 \$
07	7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	30,30	ha	9	59 358 \$
07	7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - FEUILLUS	1,90	ha	2	4 018 \$
07	7762	2E DÉGAGEMENT PLANTATION - FEUILLUS	1,98	ha	2	3 926 \$
07	7763	3E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1,54	ha	2	3 017 \$
<b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS</b>			<b>423,82</b>	<b>ha</b>	<b>121</b>	<b>870 253 \$</b>
08	7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA	25	ha	11	38 200 \$
08	7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	12,25	ha	9	23 238 \$
08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	64,12	ha	20	135 210 \$
08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE	16,7	ha	3	28 640 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX</b>			<b>118,07</b>	<b>ha</b>	<b>43</b>	<b>225 288 \$</b>

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	1 136,19	ha	187	218 140 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	711,76	ha	243	165 840 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	66,2	ha	18	21 184 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	44,13	ha	14	68 997 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	2,08	ha	2	3 555 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	100,08	ha	30	170 949 \$
09	7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	6,04	ha	4	10 534 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	9,99	ha	7	13 253 \$
09	7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1,88	ha	2	3 119 \$
09	7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	2,9	ha	1	5 026 \$
09	7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	21,1	ha	7	34 899 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	9,3	ha	2	6 947 \$
09	7980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	4,99	ha	3	10 599 \$
09	7981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	1,61	ha	1	2 800 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	41,35	ha	21	86 679 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE	12,5	ha	10	21 737 \$
09	7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	8,5	ha	5	15 989 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	9,99	ha	7	12 375 \$

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	4,5	ha	1	5 863 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	926,12	ha	222	296 348 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	140,63	ha	25	185 913 \$
09	8969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	29,11	ha	6	38 483 \$
09	8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	9,06	ha	3	12 720 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	867,55	ha	101	1 210 083 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	55,69	ha	10	75 017 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	240,15	ha	62	281 010 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	63,43	ha	13	90 197 \$
09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	29,58	ha	10	42 063 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	76,91	ha	10	104 757 \$
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	40,31	ha	7	25 395 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	47,32	ha	7	81 106 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	21,05	ha	11	30 017 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	201,16	ha	43	345 334 \$
09	8986	1RE ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANISÉE	122,11	ha	39	174 129 \$
09	8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	19,75	ha	8	30 257 \$

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	137,57	ha	34	164 904 \$
09	8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	18,86	ha	8	20 765 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>5 241,38</b>	<b>ha</b>	<b>1 184</b>	<b>4 086 983 \$</b>
6T	7671	TRANSPORT RÉCIP 200-299CC ET RAC NUÉS PFD 200KM ET MOINS	276,352	1 000 plants	48	4 126 \$
6T	7681	TRANSPORT RÉC 300CC ET + ET PEUP HYBRIDE -200 KM ET MOINS	36,70	1 000 plants	9	734 \$
<b>TOTAL TRANSPORT DE PLANTS</b>			<b>313,052</b>	<b>ha</b>	<b>57</b>	<b>4 860 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>6 099,39 ha</b>	<b>554 630 plants</b>	<b>1 643</b>	<b>5 930 114 \$</b>
			<b>313 052 plants transportés</b>			

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	243,01	ha	54	46 658 \$
09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	172,18	ha	60	40 118 \$
09	7922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL	35,42	ha	10	11 334 \$
09	7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	7,5	ha	3	12 000 \$
09	7969	ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	1,1	ha	1	1 760 \$
09	7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	0,4	ha	1	684 \$
09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	33,89	ha	11	59 104 \$
09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE	6,73	ha	7	9 570 \$
09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	0,5	ha	1	374 \$
09	7985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 à 15 CM - MANUELLE	11,21	ha	8	20 995 \$
09	7986	1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 à 19 CM- MANUELLE	2,75	ha	3	4 782 \$
09	7988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE	1,42	ha	1	2 092 \$
09	8922	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	248,09	ha	89	79 390 \$
09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	36,37	ha	7	48 081 \$
09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	140,31	ha	29	200 643 \$
09	8972	JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ	19,4	ha	7	27 742 \$
09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE	34,13	ha	10	40 615 \$
09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	37,5	ha	5	53 146 \$
09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	18,2	ha	2	24 788 \$

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS L'ENVELOPPE SUBVENTION 2021

Groupe	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	2,85	ha	1	1 796 \$
09	8980	1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	3,12	ha	2	5 348 \$
09	8981	1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	2,55	ha	1	3 636 \$
09	8985	1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	69,67	ha	16	119 003 \$
09	8986	1RE ÉCL COM RÉSI SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANISÉE	28,31	ha	7	40 370 \$
09	8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	13,7	ha	3	20 988 \$
09	8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	22,0	ha	6	26 754 \$
09	8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉE	7,27	ha	3	7 850 \$
<b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			<b>1 199,58</b>	<b>ha</b>	<b>348</b>	<b>909 621 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>1 199,58</b>	<b>ha</b>	<b>348</b>	<b>909 621 \$</b>

## ANNEXE 6

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024-2025 DANS L'ENVELOPPE PEV-2030

Groupes	Code	Nom du traitement	Quantité	Unité	Nombre de traitements	Montant
06	7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUÉS PFD RÉSINEUX	14,920	1 000 plants	1	10 369 \$
07	7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX	1,15	ha	1	2 311 \$
6T	7671	TRANSPORT RÉCIP 200-299CC ET RAC NUÉS PFD 200KM ET MOINS	14,920	1 000 plants	1	224 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>3</b>	<b>12 904 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>				<b>1,15 ha</b> <b>14 920 plants</b> <b>14 920 plants transportés</b>		<b>12 904 \$</b>

## ANNEXE 7

### LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2024-2025

#### PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

#### SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

AMEX Bois Franc inc.	Multibois F.L. inc.
Armand Duhamel & Fils inc.	Preverco
Blanchette et Blanchette inc.	Produits forestiers D.G. ltée
Bois Hunting inc.	Produits de bois Réginald Dingman et Fils d'Austin limitée
Bois LIB inc.	René Bernard inc.
Carrier & Bégin inc.	Scierie Alexandre Lemay & Fils
Champeau Mégantic inc.	Scierie Clifton inc.
Clermont Hamel ltée	Scierie Ferland inc.
Compagnie de Placage Mégantic inc.	Scierie Labranche inc.
Entreprise Forestière Lambert inc.	Scierie Lapointe et Roy ltée
Fontaine inc.	Scierie West Brome
Groupe NBG in.	Stella Jones inc.
J.M. Champeau inc.	Vexco inc.
La Cie Commonwealth Plywood ltée	
La Menuiserie d'East Angus inc.	
Le Spécialiste du bardreau de cèdre inc.	Et la contribution volontaire de la Forêt communautaire Hereford.
Les Bois Carthage inc.	
Les Bois Poulin inc.	
Les Bois Saxby inc.	
Maibec inc.	
Marcel Lauzon inc.	
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	

## **ANNEXE 8**

### **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

AGENCE  
DE MISE EN VALEUR  
DE LA FORêt PRIVÉE  
DE L'ESTRIE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORêt PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2025**

---

---

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** 1

**ÉTATS FINANCIERS**

États des résultats	4
État des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Annexe A - Produits	13
Annexe B - Produits et charges du fonds d'administration générale par projet	14



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux administrateurs de l'Agence de Mise en Valeur  
de la forêt privée de l'Estrie

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme tire des produits de contributions des industriels pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions reçues, aux résultats nets, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par Guérin Morin CPA Inc. de Sherbrooke (Québec), au Canada, avant sa fusion avec MNP SENCRL, srl. Guérin Morin CPA Inc. a exprimé une conclusion non modifiée sur ces états le 11 juin 2024.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

*MNP SENCRL, sr |*<sup>1</sup>

Sherbrooke (Québec)

Le 5 juin 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A108974

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORêt PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**ÉTATS DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

---

4

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>PRODUITS (ANNEXE A)</b>	<b>7 576 831 \$</b>	4 946 754 \$
<b>CHARGES</b>		
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	<b>6 852 640</b>	4 330 005
FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES CONSEILLERS	<b>37 651</b>	40 528
SOUS-CONTRATS	<b>58 473</b>	76 763
VISITE CONSEIL	<b>124 951</b>	48 425
	<b>7 073 715</b>	4 495 721
	<b>503 116</b>	451 033
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>395 783</b>	361 038
Assurances	<b>7 041</b>	6 208
Cotisations professionnelles et formation	<b>2 537</b>	2 281
Entretien et réparations	<b>332</b>	1 708
Fournitures de bureau	<b>11 743</b>	8 859
Fournitures de foresterie	-	1 146
Frais de déplacement et de représentation	<b>10 016</b>	10 264
Frais d'expédition	<b>80</b>	228
Frais divers	<b>1 148</b>	1 060
Honoraires professionnels	<b>6 895</b>	13 571
Loyer	<b>22 008</b>	20 315
Location d'équipement	<b>2 351</b>	2 939
Taxes, permis, licences	<b>38</b>	38
Télécommunications	<b>6 439</b>	7 032
Amortissement		
- matériel informatique	<b>737</b>	1 043
- équipement de bureau	<b>54</b>	54
	<b>467 202</b>	437 784
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>35 914 \$</b>	13 249 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b><u>403 862 \$</u></b>	<b>390 613 \$</b>
Excédent des produits sur les charges	<u>35 914</u>	<u>13 249</u>
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>439 776 \$</u></b>	<b><u>403 862 \$</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORêt PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 MARS 2025**

6

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIF</b>		
À COURT TERME		
Encaisse	<b>466 332 \$</b>	129 193 \$
Compte avantage entreprise	<b>1 864 110</b>	1 875 214
Dépôt à terme, au taux de 4,86%	-	594 034
Débiteurs (Note 3)	<b>130 908</b>	163 148
Frais payés d'avance	-	7 041
	<b>2 461 350</b>	2 768 630
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	<b>1 349</b>	470
	<b>2 462 699 \$</b>	<b>2 769 100 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
À COURT TERME		
Créditeurs (Note 5)	<b>1 767 193 \$</b>	1 386 403 \$
Subvention utilisable au cours du prochain exercice (Note 6)	<b>162 684</b>	890 559
	<b>1 929 877</b>	2 276 962
SUBVENTIONS REPORTÉS (Note 6)	-	-
REVENUS REPORTÉS - Recrutement	<b>93 046</b>	-
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - Subvention 2021	-	88 276
	<b>2 022 923</b>	2 365 238
<b>ACTIFS NETS</b>	<b>439 776</b>	403 862
	<b>2 462 699 \$</b>	<b>2 769 100 \$</b>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 7)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, Président

\_\_\_\_\_, Secrétaire- trésorière

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORêt PRIVÉE DE L'ESTRIE**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

---

7

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>35 914 \$</b>	13 249 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>791</b>	<b>1 097</b>
	<b>36 705</b>	14 346
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	<b>32 240</b>	(28 739)
Frais payés d'avance	<b>7 041</b>	(932)
Créditeurs	<b>380 790</b>	360 074
Subventions reportées	<b>(727 875)</b>	(849 034)
Revenus reportés	<b>93 046</b>	-
Revenus d'intérêts reportés - Subvention 2021	<b>(88 276)</b>	32 269
	<b>(266 329)</b>	(472 016)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(1 670)</b>	-
Encaissement de dépôt à terme	<b>594 034</b>	759 000
	<b>592 364</b>	759 000
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>326 035</b>	286 984
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
<b>AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 004 407</b>	1 717 423
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
<b>À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>2 330 442 \$</b>	<b>2 004 407 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte avantage entreprise.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2025****1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme est une personne morale régie par le Code Civil du Québec. Il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ainsi que le soutien financier et technique.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

**a) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**b) Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

**c) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

---

## d) Actifs et passifs financiers

*Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents.

*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

## e) Immobilisations corporelles

Le matériel informatique et l'équipement de bureau sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 33,33% et de 20%.

## Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

## f) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projet à l'Annexe B.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

## g) Revenus d'intérêts reportés

Les revenus d'intérêts reportés représentent des revenus d'intérêts générés à même les placements des subventions reportés qui, en vertu d'affectations d'origine interne selon une résolution du conseil d'administration, sont destinés à être utilisés dans les exercices 2025 et 2026 pour faire des travaux d'aménagement.

**3- DÉBITEURS**

	2025	2024
Industriels	110 552 \$	84 746 \$
Taxes de ventes	19 985	14 300
Subventions à recevoir	-	37 588
Intérêts à recevoir	-	26 514
Autres comptes à recevoir	<u>371</u>	-
	<u><u>130 908 \$</u></u>	<u><u>163 148 \$</u></u>

**4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	16 580 \$	15 370 \$	1 210 \$	277 \$
Équipement de bureau	<u>21 949</u>	<u>21 810</u>	<u>139</u>	193
	<u><u>38 529 \$</u></u>	<u><u>37 180 \$</u></u>	<u><u>1 349 \$</u></u>	<u><u>470 \$</u></u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

**5- CRÉDITEURS**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Fournisseurs et frais courus	<b>1 716 864 \$</b>	1 346 272 \$
Sommes à remettre à l'État	<b>12 452</b>	10 548
Salaires et vacances à payer	<b>37 877</b>	29 583
	<b><u>1 767 193 \$</u></b>	<b><u>1 386 403 \$</u></b>

**6- SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux différentes activités confiées à l'organisme et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Solde au début de l'exercice	<b>890 559 \$</b>	1 739 593 \$
Plus :		
Subventions à recevoir à la fin	-	37 588
Montants reçus durant l'exercice	<b>6 075 871</b>	3 284 349
Moins :		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(6 803 746)</b>	<b>(4 170 971)</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>162 684</b>	890 559
Subvention utilisable au cours du prochain exercice	<b>162 684</b>	890 559
	<b><u>- \$</u></b>	<b><u>- \$</u></b>

**SUBVENTIONS****Fonds d'administration générale**

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts			
Subvention 2021	-	\$	890 559 \$
Enveloppe 2GA - 2021	<b>43 370</b>		-
PAFB MRNF	<b>88 000</b>		-
Fondation de la Faune du Québec			
PAFB FFQ	<b>31 314</b>		-
	<b><u>162 684 \$</u></b>	<b><u>890 559 \$</u></b>	

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

**7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

---

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2026. Elle est aussi engagée dans la location d'un photocopieur. Les paiements minimums futurs totalisent 30 809 \$ et comprennent les versements suivants au cours des prochains exercices:

2026 -	22 502 \$	2028 -	2 187 \$
2027 -	5 573 \$	2029 -	547 \$

**8- INSTRUMENTS FINANCIERS**

---

**Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créateurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

---



---

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ANNEXE A - PRODUITS</b>		
Fonds d'administration générale		
Contributions des industriels	<b>708 937 \$</b>	749 956 \$
Vérification opérationnelle et technique	<b>371</b>	-
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts		
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	<b>5 897 146</b>	3 256 262
Subvention 2021	<b>837 947</b>	832 272
Fonds Leaderships (FEFEC)	<b>-</b>	25 328
Autres subventions	<b>9 469</b>	57 109
Autres revenus	<b>4 692</b>	4 739
Intérêts	<b>118 269</b>	21 088
	<b><u>7 576 831 \$</u></b>	<b><u>4 946 754 \$</u></b>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET**

	Enveloppe de base		
	Administration générale	PPMV	Vérification opérationnelle et technique
<b>PRODUITS</b>	<u>6 577 582 \$</u>	<u>25 647 \$</u>	<u>371 \$</u>
<b>CHARGES</b>			
Travaux d'aménagement	5 930 115	-	-
Formation des producteurs et des conseillers	-	37 651	-
Sous-contrats	-	58 473	-
Visite conseil	<u>-</u>	<u>124 951</u>	<u>-</u>
	<u>5 930 115</u>	<u>221 075</u>	<u>-</u>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Salaires et avantages sociaux	165 035	76 527	101 283
Assurances	7 041	-	-
Cotisations professionnelles et formation	2 537	-	-
Entretien et réparations	332	-	-
Fournitures de bureau	11 655	88	-
Fournitures de foresterie	-	-	-
Frais de déplacement et de représentation	1 491	2 341	6 184
Frais d'expédition	8	47	25
Frais divers	915	233	-
Honoraires professionnels	6 895	-	-
Loyer	22 008	-	-
Location d'équipement	2 351	-	-
Taxes, permis, licences	38	-	-
Télécommunications	6 439	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	737	-	-
- équipement de bureau	<u>54</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>227 536</u>	<u>79 236</u>	<u>107 492</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>6 157 651</u>	<u>300 311</u>	<u>107 492</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>419 931 \$</u>	<u>(274 664) \$</u>	<u>(107 121) \$</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR ENVELOPPE DE BASE</b>		<u>38 146 \$</u>	

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

**ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET  
(suite)**

	Subvention 2021	PAFB FFQ	PEV 2030
<b>PRODUITS</b>	<b>953 874 \$</b>	<b>1 410 \$</b>	<b>12 904 \$</b>
CHARGES			
Travaux d'aménagement	909 621	-	12 904
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-
Sous-contrats	-	-	-
Visite conseil	-	-	-
	<b>909 621</b>	<b>-</b>	<b>12 904</b>
ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	44 253	1 410	-
Assurances	-	-	-
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-
Entretien et réparations	-	-	-
Fournitures de bureau	-	-	-
Fournitures de foresterie	-	-	-
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-
Frais d'expédition	-	-	-
Frais divers	-	-	-
Honoraires professionnels	-	-	-
Loyer	-	-	-
Location d'équipement	-	-	-
Taxes, licences, permis	-	-	-
Télécommunications	-	-	-
Amortissement			
- matériel informatique	-	-	-
- équipement de bureau	-	-	-
	<b>44 253</b>	<b>1 410</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>953 874</b>	<b>1 410</b>	<b>12 904</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

ANNEXE B - PRODUITS ET CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE PAR PROJET  
(suite)

	PADF Gestion	PADF Enrichissement	PADF Changement climatique	Total
<b>PRODUITS</b>	<b>2 809 \$</b>	<b>870 \$</b>	<b>1 364 \$</b>	<b>7 576 831 \$</b>
CHARGES	-----	-----	-----	-----
Travaux d'aménagement	-	-	-	<b>6 852 640</b>
Formation des producteurs et des conseillers	-	-	-	<b>37 651</b>
Sous-contrats	-	-	-	<b>58 473</b>
Visite conseil	-	-	-	<b>124 951</b>
	-----	-----	-----	<b>7 073 715</b>
ADMINISTRATION	-----	-----	-----	-----
Salaires et avantages sociaux	2 809	870	3 596	<b>395 783</b>
Assurances	-	-	-	<b>7 041</b>
Cotisations professionnelles et formation	-	-	-	<b>2 537</b>
Entretien et réparations	-	-	-	<b>332</b>
Fournitures de bureau	-	-	-	<b>11 743</b>
Fournitures de foresterie	-	-	-	-
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	<b>10 016</b>
Frais d'expédition	-	-	-	<b>80</b>
Frais divers	-	-	-	<b>1 148</b>
Honoraires professionnels	-	-	-	<b>6 895</b>
Loyer	-	-	-	<b>22 008</b>
Location d'équipement	-	-	-	<b>2 351</b>
Taxes, permis, licences	-	-	-	<b>38</b>
Télécommunications	-	-	-	<b>6 439</b>
Amortissement	-----	-----	-----	-----
- matériel informatique	-	-	-	<b>737</b>
- équipement de bureau	-	-	-	<b>54</b>
	<b>2 809</b>	<b>870</b>	<b>3 596</b>	<b>467 202</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 809</b>	<b>870</b>	<b>3 596</b>	<b>7 540 917</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(2 232) \$</b>	<b>35 914 \$</b>

## ANNEXE 9

### INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

**Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice 439 776 \$**

Ces soldes se ventilent comme suit :

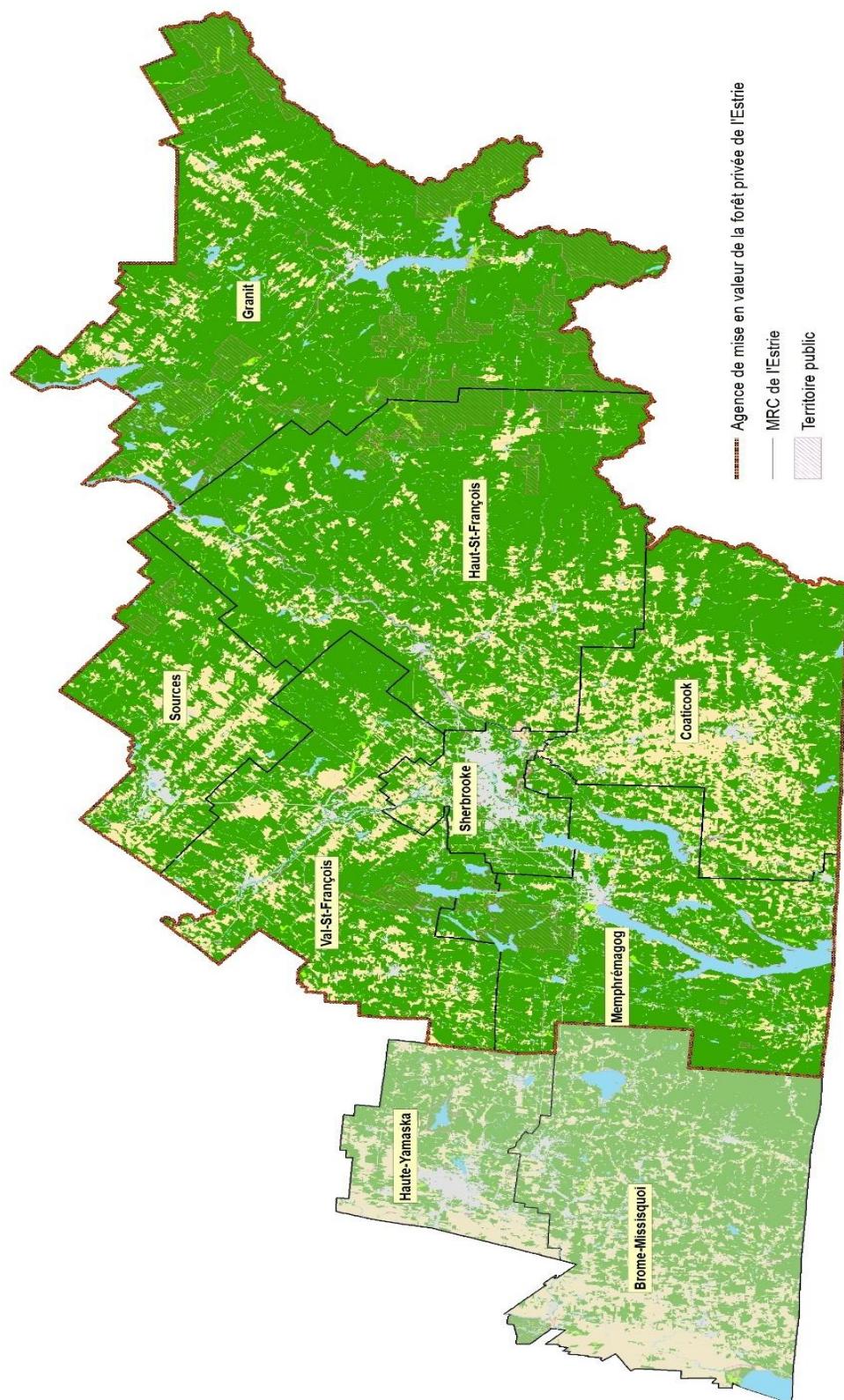
Fonds de roulement	250 000 \$
--------------------	------------

Retrait selon les prévisions budgétaires adoptées le 5 juin 2025 par le CA	189 776 \$
---	------------

<b>Surplus cumulés</b>	<b>0 \$</b>
------------------------	-------------

## CARTE

### TERRITOIRE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE







## Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

✉ 37, rue Craig Nord  
Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0

⌚ 819 875-1007

[amfe@abacom.com](mailto:amfe@abacom.com)

agenceestrie.qc.ca

